

---

**Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Les mouvements de jeunesse : un espace propice à la violence ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture**

**Auteur :** Reynders, Mélie

**Promoteur(s) :** Garcet, Serge

**Faculté :** Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme :** Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

**Année académique :** 2024-2025

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/23702>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

## ***Les mouvements de jeunesse : un espace propice à la violence ?***

---

REYNDERS Mélie

S224050

Promoteur : Monsieur GARCET Serge

*Travail de fin d'études réalisé en vue de l'obtention du Master en Criminologie  
à finalité spécialisé - finalité criminologie interpersonnelle*

Année académique 2024-2025

## **Remerciements**

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur Garcet, mon promoteur qui m'a accompagnée tout au long du processus de ce travail de fin d'études et qui m'a permis d'atteindre mes objectifs.

Ensuite, je remercie toutes les membres ou anciens membres de mouvements de jeunesse ayant accepté et pris de leur temps pour remplir mon questionnaire.

Enfin, je n'aurais pu mener ce travail à bien sans le soutien de mes proches durant la réalisation de ce travail, ainsi que pour la relecture du travail.

# Table des matières

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE THÉORIQUE - REVUE DE LITTÉRATURE .....</b>	<b>1</b>
<b>LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE EN BELGIQUE FRANCOPHONE .....</b>	<b>1</b>
FONCTIONNEMENT.....	2
UN MOUVEMENT POUR LES JEUNES ET PAR LES JEUNES .....	2
<b>LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE, UN ESPACE PROPICE À LA VIOLENCE ? .....</b>	<b>2</b>
La violence verbale et psychologique .....	3
La violence physique .....	3
La violence sexuelle.....	4
La violence entre jeunes.....	4
LES CONTEXTES SPÉCIFIQUES DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE ET LA VIOLENCE .....	5
Les rites de passage ou d'intégration et bizutages .....	5
Un contexte de proximité et un espace de rencontre .....	6
La consommation d'alcool chez les jeunes .....	6
<b>PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES DANS LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE .....</b>	<b>7</b>
SENSIBILISATION ET RÈGLEMENTS.....	7
RÉCOLTE DES EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE .....	8
L'ENGAGEMENT DANS LE MOUVEMENT.....	8
<b>RÉVÉLATION DES VIOLENCES ET RÉACTION DES FÉDÉRATIONS .....</b>	<b>8</b>
Gestion de crise et outils des fédérations .....	8
<b>MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>9</b>
<b>ÉTUDE QUANTITATIVE PAR QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>LA POPULATION .....</b>	<b>9</b>
<b>L'ÉCHANTILLON.....</b>	<b>10</b>
<b>PASSATION DU QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>10</b>
<b>MÉTHODE D'ANALYSE.....</b>	<b>11</b>
<b>RÉSULTATS .....</b>	<b>12</b>
<b>PRÉSENCE DES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE AU SEIN DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE .....</b>	<b>12</b>
LES DIFFÉRENCES ENTRE SEXE POUR CHAQUE TYPE DE VIOLENCE .....	13
CONTEXTE D'APPARITION DES VIOLENCES .....	14
LE OU LES AUTEUR(S) DES FAITS .....	15
RÉVÉLATION ET SUITE DE CELLE-CI .....	16
Culpabilité des témoins ou victimes.....	18
Action avec la fédération.....	18
Signalement autorité compétente .....	18
<b>RITES DE PASSAGE OU D'INTÉGRATION .....</b>	<b>19</b>
PRÉSENCE DES VIOLENCES DANS LES RITES DE PASSAGE .....	19
NORMALISATION DE LA VIOLENCE DANS LES RITES DE PASSAGES ? .....	20

LE CONTEXTE DES RITES DE PASSAGE ET LES VALEURS DU MOUVEMENT .....	20
LA MANIÈRE D'EFFECTUER LES RITES DE PASSAGE .....	21
<b>CONSOMMATION D'ALCOOL DANS LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE.....</b>	<b>21</b>
CONTEXTES OÙ L'ALCOOL EST TOLÉRÉ .....	21
ABUS D'ALCOOL ET IVRESSE .....	22
Responsabilité de jeune lors de l'ivresse .....	22
PERCEPTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL PAR LES PARTICIPANTS AU MOUVEMENT .....	22
Normalisation de l'alcool dans les mouvements ?.....	22
Perception de la réglementation de la consommation.....	23
PERCEPTION DE L'INFLUENCE DE L'ALCOOL SUR LES VIOLENCE DANS LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE PAR LES PARTICIPANTS.....	23
<b>DISCUSSION.....</b>	<b>24</b>
<b>LES VIOLENCE DANS LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE, QUELLE RÉALITÉ ? .....</b>	<b>24</b>
LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE .....	24
LES CONTEXTES DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE ET L'APPARITION DE VIOLENCE .....	25
QUELS AUTEURS ?.....	25
QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS ?.....	26
DÉVOILEMENT ET RÉVÉLATION.....	26
Quelle suite au dévoilement ?.....	27
<b>LES RITES DE PASSAGE ET D'INTÉGRATION .....</b>	<b>27</b>
<b>L'ALCOOL DANS LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE .....</b>	<b>28</b>
Qu'en pensent les participants aux mouvements ? .....	28
<b>LIMITES ET BIAIS DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>29</b>
<b>PERSPECTIVES DE RECHERCHE .....</b>	<b>29</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 2 - TABLEAUX DE RÉSULTATS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>63</b>

## **Abstract**

La violence dans les loisirs est un sujet de société connu. Les mouvements de jeunesse sont-ils un espace de violence au même titre que d'autres contextes de loisirs ? La littérature ne s'exprime pas sur cette problématique. Or, les mouvements de jeunesse rassemblent de nombreux jeunes participants au travers d'activités de groupe et lors des camps. Les différentes formes de violences : psychologique et verbale, physique et sexuelle, sont analysées au travers des positions de témoins, victimes et auteurs. La violence pouvant exister dans les mouvements de jeunesse, observons si leurs contextes particuliers peuvent avoir une influence sur celle-ci. La violence entre jeunes connues dans diverses circonstances s'applique-t-elle dans cet espace où les participants, qu'ils soient animés ou animateurs, sont généralement jeunes ? L'adhérence au mouvement pourrait créer une forme de normalisation de certains comportements ou habitudes ancrées. Dans la culture de ces mouvements, la présence de rites de passage ou d'intégration est courante, leur réalisation, telle que les totémisations, fait débat. Ces pratiques, ancrées dans le fonctionnement de certains mouvements de jeunesse, peuvent faire émerger de la violence mais dans quelle mesure ? L'humiliation et la violence sont-elles une normalité dans ces moments ? Il est utile de considérer la perception des participants aux mouvements sur ces pratiques et leurs liens avec les violences.

Mots clés : violences, loisirs, mouvements de jeunesse, jeunes

Violence in leisure activities is a familiar theme in our society. Are youth movements a context of violence like any other. Social literature contains no opinion on this Subject As a matter of fact, youth movements bring together many young people taking part in group activities and camps. The different types of violence: psychological, verbal, physical and sexual are analyzed according to the position of witnesses, victims and perpetrators. As violence can occur in youth movements, let's see if their specific contexts can influence these violences. Does violence between young people in different circumstances apply in this space, where participants, whether animated or animators are generally young? membership to the movement could create a kind of normalization of some behavior or long-standing way of behaving. In the culture of these movements, these of rites of passage or integration rites are very common. Performing these rites stimulate debate. These long-standing practices in some youth movements can lead to violence, but to what extent? can humiliation and violence be considered as normal in that context? It's useful to look at how the members of these movements should perceive these practices, and how they relate to violence.

Key words: violence, leisure, youth movements, young people

## **Introduction**

---

Les mouvements de jeunesse rassemblent en Belgique énormément de jeunes chaque année au travers de diverses activités : réunions, excursions, week-ends et camps d'été. Ils rencontrent un succès grandissant notamment en Belgique. Cette activité de loisir a une grande popularité dans notre pays, la fédération nationale des Patros compte 22.000 membres, repris dans 220 Patros en Wallonie en 2024 (Fédération nationale des Patros, 2024) et la fédération des Scouts reprend 404 unités en Belgique (Les Scouts, 2025). Cependant, ce contexte de loisir pourrait-il être un lieu où apparaissent des violences au même titre que le milieu sportif ou scolaire ? Dans les médias il n'est pas rare de lire des articles relatant des actes violents survenant lors des camps d'été ou d'activités organisées par ces mouvements. Ces faits reflètent-ils la réalité des mouvements de jeunesse ?

Face à un manque significatif de littérature et de données concernant les violences potentielles dans ces groupes, notre objectif principal est d'établir un état des lieux des violences de cet espace de loisir. Les mouvements de jeunesse sont-ils un espace propice à l'apparition de violences ? Quels types de violences ? Dans quels contextes des agressions peuvent-elles avoir lieu et par qui ?

Il est nécessaire de mettre en lien les contextes rencontrés dans ces activités et les potentielles violences, afin de tenter de comprendre l'influence de certains éléments spécifiques aux mouvements de jeunesse sur l'apparition de tels actes. Nous abordons, entre autres, les rites de passage et d'intégration comme les biens connus totems. Ces rituels, normalement encadrés, peuvent être une source de débordements violents. Des pratiques passées sous secret et mises en œuvre par les membres du mouvement, qui peuvent tenter de légitimer leurs actes en raison de leurs propres expériences similaires. Il sera donc également pertinent d'examiner la perception de ces violences par les membres des mouvements afin de comprendre si ce type de violence peut être banalisé et perpétré.

## **Partie théorique - revue de littérature**

---

### ***Les mouvements de jeunesse en Belgique Francophone***

Les organisations de jeunesse au sens large peuvent s'impliquer dans différentes thématiques et contextes, mais elles se rejoignent autour d'objectifs communs. La Fédération Wallonie-Bruxelles définit cinq type d'« organisation » de jeunesse, parmi lesquels se trouvent les mouvements de jeunesse. Cette catégorie correspond aux « mouvements foulards » pour lesquels les fédérations les plus connues sont les Scouts, le Patro, les Guides et les Faucons rouges (Fédération Wallonie-Bruxelles service jeunesse, s.d.). Il existe également de nombreux groupements de jeunes, généralement plus locaux, qui se retrouvent autour de thématiques telles que la religion, l'environnement, ou encore le partage d'une passion commune. Ceux-ci ne sont pas repris dans les mouvements de jeunesse définis par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré certaines similitudes dans leur fonctionnement, ils ne sont pas régis par des fédérations comme les « mouvements foulards » et ont chacun leurs spécificités organisationnelles et objectifs particuliers. C'est pourquoi nous ne les prenons pas en compte lors de cette étude qui se concentre sur les « mouvements foulards » uniquement, tels que les Scouts, le Patro, les Guides, les Faucons rouges.

## Fonctionnement

Ils sont basés sur une participation volontaire et bénévole, autant pour les jeunes participants que pour les animateurs et accompagnateurs (Les Scouts, 2024). Généralement, ceux-ci sont organisés en sections réparties par tranches d'âge, avec chacune leurs objectifs particuliers (Fédération nationale des Patros, 2024). Cette organisation peut légèrement varier d'un mouvement à l'autre mais reste assez similaire dans l'ensemble. Les groupes peuvent être mixtes ou non et les activités peuvent se dérouler en section avec des jeunes du même âge ou rassembler des participants de tout âge. Prenons l'exemple des séjours et camps : les Patros partent généralement en camp avec toutes les sections sur le même lieu, alors que les Scouts partent le plus souvent avec chaque section dans un endroit différent.

A l'origine, le scoutisme n'était pas mixte, il était destiné uniquement aux garçons autant pour les animés, les chefs et la fédération. C'était donc un mouvement uniquement masculin qui a mis du temps à s'ouvrir aux femmes. Les cheftaines sont arrivées dans la fédération scoute dans les années 30, mais elles ont dû au fil du temps prouver leur capacité et leur utilité dans le mouvement par un rôle d'éducatrice (Scaillet, Wittemans & Rosart, 2007). Aujourd'hui, dans les différents mouvements, certains groupes ou unités sont mixtes, d'autres pas ou le sont seulement pour certaines tranches d'âge.

## Un mouvement pour les jeunes et par les jeunes

Les mouvements de jeunesse sont destinés aux jeunes enfants et adolescents mais la gestion et l'animation est également assurée par des jeunes volontaires. Le passage d'animé à animateur se déroule entre 16 et 20 ans en fonction des groupes et des fédérations. Particulièrement en Belgique, les encadrants dans les mouvements de jeunesse sont plutôt jeunes et tous bénévoles (Bailly, Delfosse, Gautier, Van Ginneken, 2023) (Les Scouts, s.d.). En parallèle, les fédérations et des adultes accompagnants, notamment les chefs d'unités aux Scouts ou encore les parents référents ou accompagnateurs de sens au Patro, sont un appui précieux pour les jeunes.

## *Les mouvements de jeunesse, un espace propice à la violence ?*

L'apparition d'une potentielle violence au sein des mouvements de jeunesse est actuellement rarement étudiée. À notre connaissance, la littérature n'aborde pas encore cette question. Cependant, les mouvements présentent de nombreux liens avec d'autres secteurs, ce qui nous permet d'avoir un aperçu du phénomène des violences dans différents milieux similaires aux mouvements de jeunesse, tels que l'école, le sport ou les milieux étudiants.

Comme l'école, les mouvements de jeunesse représentent un espace de sociabilisation avec un objectif de citoyenneté (D'Halluin et Lefort, 2021) (Jadin, 2007) où le jeune apprend à vivre et à grandir au travers de la dynamique de groupe. Ils sont également une forme d'éducation non formelle (Jadin, 2007), avec des objectifs éducatifs et de citoyenneté semblables à l'école sans le cadre d'apprentissage scolaire de celui-ci.

Le contexte sportif rencontre également de nombreuses similitudes avec les mouvements de jeunesse. C'est un lieu de loisir où les jeunes créent une dynamique de groupe en apprenant à vivre et évoluer ensemble. Cependant, la violence peut être présente dans ce milieu. Selon l'étude « Violence vécue par les adolescents et adolescentes dans les milieux sportifs au Québec » menée auprès de 19 642 jeunes du secondaire en 2022 et 2023, 56% des jeunes répondants ont expérimenté au moins un acte de violence

de la part d'un pair ou d'une personne en position d'autorité depuis le début de leur pratique sportive (Institut statistique du Québec, 2024).

### *La violence verbale et psychologique*

Dans un groupe de jeunes, différentes formes de violence verbale ou psychologique peuvent apparaître : intimidation, insultes, moqueries ou encore harcèlement en font partie. Ce type de violence reprend un large panel de comportements, ce qui le rend difficile à définir précisément. Nous retiendrons la définition de la violence verbale et psychologique comme « *des attitudes ou des comportements hostiles ou rejetant vis-à-vis d'un enfant, de façon directe ou indirecte* » (Leray, 2014). L'agression psychologique et le mauvais traitement peuvent « *prendre la forme d'insultes ou de comportements qui amènent l'autre personne à se sentir coupable, contrariée ou humiliée* » (Trad. lib., Stets, 1991).

Dans les activités physiques et sportives, les moqueries et insultes, souvent tournées sous une forme humoristique qui ne l'est pas toujours, engagent des interactions sociales préjudiciables. Elles peuvent être considérées comme centrales dans les discriminations sportives (Héas et al, 2009). Comme dans le milieu du sport, les moqueries et les insultes représentent donc des formes de violence qui pourraient naître au sein des mouvements de jeunesse. Au cours de leur parcours sportif, 26% des jeunes répondants au Québec ont déjà été victime d'un geste de violence psychologique ou de négligence de la part d'une personne en position d'autorité et 36% de la part d'un pair (Institut de la statistique du Québec, 2024).

Le harcèlement fait partie de la violence psychologique et verbale que l'on peut rencontrer dans des groupes de jeunes tels que les mouvements de jeunesse. Il se caractérise par la répétition des actes violents sur le long terme, ceux-ci peuvent être perpétrés par le groupe ou par un individu unique (Olweus, Pain & Hammen, 1999). L'adolescence est une période propice à ce type de comportement violent. En effet, les conduites de harcèlement dans l'adolescence sont considérées comme un enjeu de santé publique, les répercussions peuvent être gravement nuisibles pour l'ensemble des personnes impliquées (Mathys, 2020). Au vu de l'âge cible des mouvements de jeunesse, autant pour les animés que pour les jeunes animateurs, un risque de conduites de harcèlement est présent dans ce contexte. Le harcèlement étant un phénomène complexe, il mérite d'être étudié de manière précise et approfondie. Dans le cadre de notre étude, il ne sera pas questionné comme une violence à part entière dans le questionnaire et les résultats qui suivent mais il est compris dans la catégorie « violence psychologique et verbale ».

### *La violence physique*

La violence physique représente le fait de « *toucher ou frapper réellement ou intentionnellement une autre personne contre sa volonté, ou lui causer des lésions corporelles intentionnelles* » (Trad. lib, Miller et Chandler, 2003, p47)

Comme pour les autres formes de violence, nous pouvons comparer avec le milieu scolaire, similaire aux mouvements de jeunesse sur certains points. Au niveau scolaire, la violence physique peut se manifester sous diverses formes, notamment au travers de conflits ou de bagarres, qui peuvent se dérouler entre élèves ou avec le personnel (Garcia, 2010). Ce type de violence dans les mouvements de jeunesse pourrait donc avoir lieu entre jeunes ou avec les divers encadrants également (animateurs, adultes responsables, accompagnateurs de sens, ...). Une étude québécoise révèle que durant l'année 2012-13, 75,1% des élèves disent avoir déjà au minimum une fois été témoins de bagarres. Selon cette

même étude, en 2017, 27,5% des élèves interrogés mentionnent avoir subi des agressions directes ou physiques au minimum une fois par an (Beaumont, Leclerc et Frenette, 2018).

Parmi les comportements de violence physique à l'école, selon les déclarations des victimes et des auteurs, les coups et les bagarres prédominent. En effet, 62,6% des déclarations des victimes reprennent des coups et bagarres. Lorsqu'on demande aux enfants ce qu'il s'est passé la dernière fois qu'ils ont été violents, ce sont les coups qui dominent avec 54,9% et puis les bagarres avec 23,6%. (Carra, 2008).

### *La violence sexuelle*

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence sexuelle comme « *Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail* » (Organisation Mondiale de la Santé, 2012).

Afin de comprendre le phénomène des violences sexuelles dans les loisirs, référons-nous au contexte sportif. Un phénomène souvent tabou, qui reste caché. Pourtant, plusieurs études montrent ce phénomène avec des chiffres moins élevés que les autres formes de violence mais tout de même évocateurs sur la présence de violence sexuelle dans le sport.

En effet, selon l'institut québécois de la statistique, 8% des jeunes sportifs ont subi au minimum un geste de violence sexuelle durant leur parcours sportif (Institut de la statistique du Québec, 2024).

Sur 218 athlètes de cinq établissements d'enseignement collégial du Québec, 39,9% révèlent avoir subi au minimum un événement de violence de nature sexuelle (Bergeron et Desrochers-Laflamme, 2023). Les résultats mettent également en évidence les contextes de ces violences : en premier lieu, 54,8% de celles-ci sont survenues durant des activités liées aux études, ensuite dans le contexte sportif (22,4%) notamment durant les activités d'intégration, puis 21,4% durant les fêtes ou autres activités sociales (Bergeron et Desrochers-Laflamme, 2023). Certains contextes dans les mouvements de jeunesse peuvent être repris dans ces environnements sportifs reconnus comme contextes propices à l'apparition de violence sexuelle, dans lesquels on peut retrouver des activités équivalentes à la communauté étudiante et sportive, ainsi que des activités d'intégration ou de passage, diverses fêtes et activités sociales de tout type.

### *La violence entre jeunes*

Dans l'imaginaire collectif, lorsqu'on aborde le sujet des violences et agressions dans le contexte de loisir, d'autant plus pour les violences sexuelles, l'abus d'un adulte sur un enfant est souvent envisagé. Un groupe de jeunes évoque plutôt une bande d'amis, un espace d'amusement plutôt qu'un potentiel abus ou danger. Or, les violences entre jeunes existent qu'ils fassent ou non partie du même groupe de pairs au sein de l'activité de loisir. Elles sont même souvent dominantes. En effet, dans le sport, qui représente également un groupe de loisirs tel qu'un groupe d'enfants ou d'adolescents dans un mouvement de jeunesse, certaines études révèlent les pairs athlètes comme les principaux auteurs de violence interpersonnelle. Selon une étude québécoise, 45% des jeunes répondants ont été victime d'au moins une forme de violence par un pair, au cours de leur parcours sportif. Plus en détails, ils ont été victime d'au moins un geste de violence psychologique pour 36%, de violence physique pour 20%, de

violence sexuelle pour 14% et 5% ont subi les trois formes de violence (Institut de la statistique du Québec, 2024).

Les auteurs mineurs sont présents dans le système judiciaire quel que soit le contexte. Selon les statistiques françaises, la présence d'au moins un auteur mineur est spécifiée dans 25% des affaires, cependant cela varie en fonction du type de violence et de l'âge de la victime. Lorsque la victime est mineure, cela se rapproche des 40% (Juillar, Timbart, 2018). Envisager la violence entre mineurs est donc essentiel dans le cadre des mouvements de jeunesse au vu du contexte qu'ils représentent.

Les animateurs étant généralement des jeunes, parfois toujours mineurs, ne négligeons pas l'apparition de violence entre jeunes également entre animateurs ou d'un animateur jeune sur un animé. Dans le cadre de l'enquête, nous dissocierons les jeunes en tant qu'animés et les animateurs, au vu de la position d'autorité entre les deux. Cependant, lorsque nous abordons les problématiques des jeunes, cela concerne l'ensemble des jeunes au sens global.

## **Les contextes spécifiques des mouvements de jeunesse et la violence**

### *Les rites de passage ou d'intégration et bizutages*

Au sein des mouvements de jeunesse, les rites de passage sont souvent ancrés dans les coutumes, ils font partie intégrante de l'évolution que le jeune traverse au fil des âges. Le plus connu est la totémisation qui représente un rite de passage ou d'intégration généralement au début de l'adolescence. La fédération des Scouts exprime l'objectif premier de la totémisation comme étant « *faire grandir l'estime de soi du nouveau scout et de l'accueillir dans la bienveillance* » (Les Scouts, s.d.). Pour le Patro, les objectifs des totémisations rejoignent ceux de divers rites au Patro : l'accueil, le passage, et l'engagement, mais le totem n'est pas présent dans la pédagogie du mouvement (Fédération nationale des Patros, 2025).

Malheureusement, ces moments sont souvent propices à la victimisation, ils peuvent donner lieu à des scènes d'humiliation, de terreur, de violence verbale, physique ou même sexuelle. La notion de consentement et les valeurs de respect et d'entraide inculquées par le groupe y sont parfois mises de côté, voire totalement contrées lors de ces pratiques. Ces rituels ont un côté sacré dans lesquels la violence peut être banalisée, elle devient alors ordinaire. Par le fait d'être passé par le même rite symbolique, les pairs légitiment parfois les actes qu'ils font subir. Un rapport de pouvoir peut rapidement s'installer, ce qui complique d'autant plus la dénonciation par la suite. Une dénonciation très rare, notamment en raison de la culture du secret qui règne autour de ces rites. Mais également par l'image et l'expérience globalement positive qu'apporte aux jeunes le mouvement, en dénonçant les abus, un sentiment de trahison peut être important (Bailly, Gautier, Van Ginneken, 2023).

Concernant le totem, la fédération rappelle aux encadrants, notamment au travers d'une lettre transmise à l'animateur responsable, l'objectif premier de la totémisation et proscrit toute forme de maltraitance (Les Scouts, s.d.). Où placer la limite de ces rites de passage ? Comment faire émerger la parole ? Tant de questions auxquelles les principales fédérations francophones tentent de répondre. Elles assurent faire ce qui est en leur pouvoir pour sensibiliser au travers d'outils afin de prévenir les débordements. Cependant, sans dévoilement, elles ne peuvent pas intervenir dans les groupes concernés et prendre les mesures adéquates. La résistance au changement, alliée au poids des traditions, limite les remises en question de ces pratiques (Bailly, Gautier, Van Ginneken, 2023). Il est important de rappeler que ces rites peuvent varier d'un mouvement à l'autre, l'âge et la manière dont ils sont réalisés peuvent différer en fonction de la fédération, des traditions mais aussi de personnes qui les perpétuent.

À notre connaissance, il existe peu de données à cet égard au vu du faible nombre d'études sur le sujet des mouvements de jeunesse et du tabou qui règne sur ce type de violence, d'autant plus sur les rites de passage. Il est une nouvelle fois pertinent d'établir un parallèle avec le contexte sportif, ainsi que le contexte étudiant. En effet, dans le sport, le concept de bizutage appelé « hazing » est défini comme « *Toute activité potentiellement humiliante, dégradante ou dangereuse attendue d'un athlète de rang inférieur par un coéquipier plus âgé, qui ne contribue pas au développement positif de l'un ou l'autre athlète, mais qui est nécessaire pour être accepté en tant que membre d'une équipe, indépendamment de la volonté du membre de rang inférieur d'y participer. Cela inclut, sans s'y limiter, toute activité, aussi traditionnelle ou apparemment bénigne soit-elle, ...* » (trad lib, Crow et Macintosh, 2009, p462). Au travers de cette définition, ce concept s'apparente aux rites de passage, totémisations ou autres formes dites « d'initiation » que l'on peut retrouver dans les groupes de jeunes dont les mouvements de jeunesse. L'étude de Allan et Madden, qui se penche sur les activités de bizutages étudiants, démontre que 74% des jeunes athlètes d'équipes sportives dans les collèges en Amérique ont vécu au moins une forme d'initiation avec des actes violents (Allan et Madden, 2008). Un chiffre révélateur sur ces pratiques et les débordements violents qui peuvent y naître, mettant en lumière la banalisation de ceux-ci aux yeux de tous, malgré la violence et le traumatisme qui peut en découler pour la potentielle victime.

#### *Un contexte de proximité et un espace de rencontre*

Les mouvements de jeunesse impliquent la vie en groupe et donc le contact permanent avec d'autres individus durant les activités mais également les séjours. Ceux-ci entraînent des moments d'intimité avec le groupe, entre jeunes, entre animateurs et entre les animés et animateurs. Par exemple, les douches sont prises de manière commune et encadrées par les animateurs pour les plus petites sections, certains jeux demandent une tenue particulière ou de porter un maillot de bain, les dortoirs sont communs. Tant de lieux ou de contextes qui pourraient influencer l'apparition de comportements violents ou d'actes déplacés.

De plus, les mouvements de jeunesse sont plus que propices au rencontre. L'espace de rencontre créé par les mouvements de jeunesse pourrait-il être une porte ouverte à un potentiel agresseur ? Il est nécessaire de garder à l'esprit que le contexte amène les membres à rencontrer de nombreuses personnes, d'autres membres, mais également des individus extérieurs à l'organisation du mouvement qui participent à celui-ci de manière ponctuelle ou plus régulière : entre autres les parents d'animés, les prêtres lorsqu'il y a encore une attaché religieuse, les intervenants extérieurs, ... Dans ces différentes situations les jeunes enfants ou adolescents pourraient se retrouver face à un agresseur potentiel. Par ailleurs, la majorité des études réalisées sur les violences dans le sport ou dans le milieu scolaire abordent généralement les pairs auteurs ou les auteurs en position d'autorité, mais la question des personnes extérieures à l'organisation est rarement exploitée. Nous restons donc vigilants concernant cette représentation et n'associons pas les mouvements de jeunesse comme une invitation aux délinquants violents ou sexuels.

#### *La consommation d'alcool chez les jeunes*

L'adolescence est une période propice à la consommation d'alcool (Ganty, 1995). Tout au long de l'adolescence, la consommation d'alcool augmente en quantité et en fréquence, un adolescent de 14 ans

boit en moyenne 3 à 4 verres lorsqu'il consomme, ensuite 5 à 6 verres une fois âgé de 18ans (Fiteni, Lassalle, et Recours, 2021).

Ces tranches d'âge correspondent à la période où les jeunes vont devenir animateurs au sein d'un mouvement de jeunesse. De plus, la pratique du sport comme le foot influence cette quantité d'alcool consommée (Fiteni, Lassalle, et Recours, 2021), si on peut de nouveau établir un lien entre la pratique sportive et l'appartenance aux mouvements de jeunesse, cela signifie que la consommation peut également augmenter au sein de ceux-ci. Cette consommation d'alcool possiblement abusive peut avoir lieu dans un contexte de soirée, lors des soupers ou fêtes du mouvement, mais également lors des séjours, camps, week-end où les animateurs peuvent boire lorsque les enfants dorment ou sont en activité. Il est une nouvelle fois important de rappeler que certaines unités interdisent ou limitent l'accès à l'alcool, et les fédérations mettent des outils en place pour sensibiliser les animateurs. La fédération Scouts se positionne sur la consommation d'alcool en stipulant : « *dans les circonstances où ils ont une responsabilité à exercer vis-à-vis des jeunes, les adultes du mouvement se doivent d'être en permanence en pleine possession de leurs moyens* ». Il précise également que « *le staff est responsable de ses scouts 24h sur 24, que les scouts soient ou pas physiquement présents à côté d'eux* » (Les Scouts de Belgique, 2024). Ce qui comprend une limite, voire une interdiction de la consommation d'alcool et la nécessité d'encadrer celle-ci par la fédération. Cependant, dans la réalité des faits, cette consommation respecte-t-elle les réglementations des fédération ? Une telle consommation peut-elle rendre les animateurs inaptes à assumer leurs responsabilités ? Il ne faut pas généraliser mais la consommation d'alcool dans les mouvements de jeunesse est tout de même une réalité.

Le potentiel lien entre alcool et violence, notamment dans l'espace des mouvements de jeunesse, mérite une analyse plus approfondie et une étude à part entière. Il est tout de même nécessaire de prendre en compte ce contexte dans le cadre de cette recherche et dans un premier temps de dresser un portrait de la réalité de cette consommation dans les groupes. Est-elle autorisée, règlementée ou encadrée ? Des abus ont-ils lieux ? Il est également important d'explorer l'avis des participants aux mouvements sur cette consommation d'alcool, son encadrement et l'influence qu'elle peut avoir sur les violences selon eux.

## ***Prévention et prise en charge des violences dans les mouvements de jeunesse***

### **Sensibilisation et règlements**

Les fédérations mettent en place de nombreux outils comme des fiches, des brochures et même des jeux pour sensibiliser aux violences mais également sur les totémisations et bizutages, ou sur la consommation d'alcool. Par exemple, récemment le Patro a créé le jeu « Pas trop tabou », un jeu de société permettant d'aborder des sujets « tabous » avec les animateurs et de les sensibiliser à l'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle). Les thèmes abordés sont liés aux relations, à la sexualité, à des émotions. La plupart des situations évoquées sont des situations vécues, des thématiques difficiles peuvent y être abordées : abus sexuels, harcèlement, ... (Fédération nationale des Patros, 2022). Le jeu peut permettre de libérer la parole en cas de violence.

Concernant la consommation d'alcool, les fédérations se positionnent, elles sensibilisent les animateurs et rappellent les règles mises en place et le respect des lois belges. Divers outils sont mis en œuvre afin d'aborder la question de la consommation dans les mouvements avec les animateurs ou les plus grands animés.

## Récolte des extraits de casier judiciaire

Le 1<sup>er</sup> mai 2024 est entré en vigueur le décret de gouvernance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci impose à tout participant au mouvement de plus de 20 ans amené à être en contact avec des mineurs de fournir un extrait de casier judiciaire de modèle 2 à l'organisation (Les Scouts, 2024, paragr.1). Cette mesure s'applique donc à tous les encadrants au sein du mouvement de jeunesse, les animateurs mais aussi les intendants car le cadre résidentiel est un motif de contact structurel.

L'objectif de cette nouvelle réglementation est de protéger les jeunes. Dans le cas où l'extrait fourni n'est pas vierge, le conseil pédagogique et le service juridique analysent si les condamnations sont reconnues comme compatibles ou non avec l'encadrement des mineurs. Certains motifs sont synonymes d'exclusion (Fédération nationale des Patros, s.d, FAQ) (Les Scouts, s.d, FAQ).

## L'engagement dans le mouvement

Prenons l'exemple du Patro, depuis 2024, la fédération des Patros a mis en place le CEM : Le Cadre d'Engagement au Mouvement. C'est un dispositif qui a pour objectif de marquer l'adhésion mais surtout de conscientiser la personne qui s'engage comme cadre, quel que soit son rôle, à sa responsabilité autant morale que juridique envers les jeunes accompagnés. Tout cadre du mouvement est donc invité à le signer et l'appliquer. Il n'est actuellement pas obligatoire mais devrait devenir une condition à l'avenir. En cas de non-respect, un accompagnement pédagogique ou une sanction conforme à la procédure disciplinaire du Patro peut être appliqué. En cas de faute grave, cela peut mener à une exclusion temporaire ou définitive du mouvement, par exemple en cas d'atteinte à l'intégrité physique d'un animé (Fédération nationale des Patros, 2024). Chez les Scouts, le code de qualité de l'animation est similaire. Il permet d'affirmer l'engagement éducatif. Comme au Patro, le non-respect de ces articles peut engendrer des sanctions ou une exclusion. Il est valable pour les animateurs et toute personne adulte présente aux activités. Cependant, à la différence du Patro, il peut être signé seulement après un module e-learning (Les Scouts, s.d.)

## Révélation des violences et réaction des fédérations

Comme nous l'avons abordé précédemment, un secret règne autour de certaines pratiques susceptibles d'entrainer de la violence. La construction sociale des mouvements de jeunesse et l'implication dans ces groupes pourraient également entraîner une peur et une honte de révéler de tels faits qui se sont déroulés au sein du groupe perçu positivement. Ce phénomène étant peu étudié, nous ne sommes pas en possession d'informations concernant le dévoilement de faits au sein de mouvements de jeunesse. Nous tenterons donc d'évaluer si les témoins, victimes et auteurs, parlent des faits, à qui et s'ils ressentent de la culpabilité de le faire, ainsi que les suites données à ce partage des faits.

## Gestion de crise et outils des fédérations

Différents outils sont mis en place par les fédérations afin de sensibiliser dans un premier temps, mais également pour accompagner les participants en cas de « crise » ou de violence. Notons par exemple une affiche des Scouts indiquant comment réagir face à de la violence en tant que témoin ou victime, quelles attitudes adopter mais aussi vers quels relais se tourner pour un accompagnement ou une prise en charge. Les fédérations ont également un numéro relais pour toute urgence pédagogique et

relationnelle. Cette permanence accompagne les animateurs en cas de problèmes de tout type en camp, elle pourra être la première ligne d'aide face à de la violence pendant un séjour. Par exemple SOS camp au Patro (Fédération nationale des Patros, 2023) ou Scout assistance (Les Scouts, s.d.).

Des outils de gestion de crise existent pour accompagner les animateurs en cas de problème. Ceux-ci sont souvent globaux, s'adaptant à tout type de situation, pas uniquement concernant les violences. En cas de faits de violence ou de faits de mœurs au sein d'une activité du mouvement, des procédures internes sont appliquées par les fédérations.

Rappelons tout de même que sans être misent au courant, les fédérations n'ont pas la possibilité d'intervenir.

## Méthodologie

---

### *Étude quantitative par questionnaire*

Au vu du manque de données au sujet de la potentielle violence dans les mouvements de jeunesse, il nous a paru nécessaire d'établir une analyse descriptive de l'espace qu'ils représentent. Nous avons donc opté pour une démarche descriptive à visée exploratoire.

L'objectif étant de décrire la violence, à quel point elle peut être présente, de quel type elle fait partie, mais également l'influence des contextes propres aux mouvements de jeunesse sur ces violences et la perception des participants aux mouvements sur ces contextes. Tout en touchant un public large d'individus participant ou ayant participé aux mouvements de jeunesse.

La méthode quantitative nous a permis d'obtenir des données chiffrées sur la présence de violence dans les mouvements. De plus, le questionnaire en ligne installe une certaine distance et un anonymat total qui permet aux répondants de dévoiler des faits plus aisément, sans peur de culpabilité ou de conséquences néfastes qu'ils fassent toujours partie du mouvement ou non.

Le choix du format numérique pour la diffusion du questionnaire a permis de toucher davantage de participants aux mouvements de jeunesse, en diffusant celui-ci sur les réseaux sociaux.

Certes, la méthode qualitative aurait permis d'approfondir les contextes entourant ces violences ainsi que les différentes thématiques qui y sont liées. Cependant, elle ne nous aurait pas permis d'établir une description de l'espace des mouvements de jeunesse à plus large échelle. Les entretiens auraient apporté une vision limitée, avec quelques témoignages qui n'auraient pas permis une analyse globale du mouvement.

Le questionnaire a été rédigé à la suite des éléments explorés dans la littérature, abordant les différents thèmes principaux.

### *La population*

Le questionnaire s'adressait à toute personne majeure ayant participé ou participant toujours à un mouvement de jeunesse en Belgique francophone.

## **L'échantillon**

L'échantillon initial se compose de 196 répondants venant de mouvements de jeunesse différents. Deux personnes ont été exclues du questionnaire car elles avaient rempli le questionnaire en tant que membre d'une jeunesse ou organisation de jeunes de village. Celles-ci se composent de jeunes, mais ayant pour but d'organiser des activités pour le village, notamment des soirées et fêtes. Leur fonctionnement et leurs objectifs sont différents de ceux des mouvements dits « foulards » car ce sont des jeunes d'âge similaires qui réalisent des activités ou organisent des évènements, sans animateurs, il n'y a pas de camps, hike ou activités semblables aux Scouts, Patro, ... Elles ne correspondent pas à la définition des mouvements de jeunesse de la région wallonne reprise pour cette étude. Leur réponse ne se rapportant pas aux mouvements de jeunesse, elles ne sont pas fiables pour représenter cet espace.

L'échantillon définitif comprend donc 194 répondants. Il se compose de 58 hommes et 136 femmes. La tranche d'âge la plus représentée est 18-30ans avec 157 participants, contre 23 pour la tranche 30-50ans et 14 pour la tranche 50 et 70ans. Aucun participant ne fait partie de la catégorie « plus de 70 ans ».

Les répondants participent, ou ont participé par le passé, aux différents mouvements de jeunesse de Belgique, principalement les Scouts et le Patro, ainsi que les guides. Au sein de l'échantillon, 47.5% (n=94) sont du Patro, 43.4% (n=86) des Scouts, et 8.6% (n=17) des guides. Aucun ne participe ou n'a participé aux faucons rouges. Notons que certains répondants ont participé à plusieurs mouvements.

Sur la totalité des répondants, 53.1% (n=103) sont toujours actifs au sein d'un mouvement de jeunesse au moment où ils ont répondu au questionnaire et 46.9% (n =91) ne le sont plus. Cette activité au sein du mouvement se traduit de différentes manières : aidants, anciens, membres de la fédération, animateurs, présidents, adultes accompagnateurs ou chefs d'unité, ...

Concernant la mixité dans les mouvements, pour 65.5% (n=127) des répondants le mouvement était mixte. Toutefois, pour 21.1% (n=41) le mouvement n'était pas mixte durant leur participation et pour 13.4% (n =26) la mixité a été modifiée au cours de leur participation.

## **Passation du questionnaire**

Le questionnaire a été diffusé par l'enquêteur par le biais des réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Il a été repartagé au sein de groupes liés aux mouvements de jeunesse, tels que des groupes d'animateurs, d'anciens, de membres des fédérations, ...

Via la publication sur les réseaux sociaux, les volontaires avaient à disposition le lien les menant au questionnaire en ligne de type *google forms*. La durée approximative de celui-ci était de 5 à 15min, variant en fonction de leurs réponses qui généraient ou non des sous-questions.

Un pré test a été effectué sur 5-6 personnes dans un premier temps, puis sur 2-3 personnes supplémentaires afin de vérifier la clarté du questionnaire et son bon déroulement ainsi que pour adapter certaines formulations et améliorer ou modifier les définitions utilisées pour les types de violence, dans l'objectif d'être le plus explicite.

Dans l'introduction, l'objectif de l'étude était expliqué brièvement, l'anonymat était également précisé. La sensibilité du sujet était indiquée afin de prévenir des sujets abordés comme la violence, les agressions, la consommation d'alcool, les violences sexuelles, ... Pour de plus amples informations ou questions, l'adresse mail de l'enquêteur était également indiquée.

Au total, le questionnaire reprenait 133 questions, cependant tous les répondants n'ont pas eu accès à la totalité d'entre elles car en fonction de leurs réponses, certaines menaient à des sous-questions.

La première partie reprenait les informations personnelles, tels que le sexe, la tranche d'âge. Ensuite, le mouvement auquel le répondant a participé et s'il y participe toujours afin de connaître son attachement actuelle avec ce mouvement. Nous avons aussi interrogé la mixité des sexes dans le mouvement.

Ensuite, deux questions d'introduction à la problématique avaient pour but de recueillir les perceptions des répondants sur la violence dans les mouvements de jeunesse, avec une échelle de Likert de 5 propositions allant de « jamais » à « toujours ». Mais également de questionner sur le vécu dans le mouvement, s'ils avaient déjà été confrontés à un type de violence. Le choix de réponses permettait de préciser selon quel statut, c'est-à-dire témoin direct, témoin indirect, victime, auteur, ou n'y ayant jamais été confronté. Plusieurs réponses pouvaient être cochées pour cette question.

La partie suivante concernait les différents types de violence : violence psychologique et verbale, violence physique, violence sexuelle. Pour chaque type de violence, après définition, trois questions étaient posées : avez-vous déjà constaté/été témoin, subi ou été victime, commis ou participé à ce type de violence au sein des mouvements de jeunesse.

En cas de réponse positive, pour chacune de ces questions, 6 sous-questions étaient posées afin de préciser les faits au niveau : du contexte, de l'auteur, de la répétition, ... Ensuite, la dernière sous-question concernant une potentielle révélation des faits déclenchaît, elle aussi, 4 sous-questions précisant la révélation. Les sous-questions étaient identiques pour chaque type de violence et pour chaque acteur (témoin, victime, auteur). Par contre, pour les auteurs/co-auteurs, il y avait seulement 5 sous-questions en cas de réponse positive à la question « avez-vous commis ou participé à ce type de faits ? » et 3 sous-questions sur la révélation des faits. Ces sous-questions ont été supprimées pour les auteurs/co-auteurs car elles n'étaient pertinentes que pour les témoins et victimes.

Cinquièmement, une section sur les rites de passage, totems, qualifications et autres bizutages. Des questions pour approfondir les perceptions de ces rites, des manières de les réaliser et de la potentielle présence de violence durant ceux-ci, ainsi que la façon dont ils ont eux-mêmes vécu ce moment de passage. D'autres questions étaient posées pour évaluer si la violence était présente au sein des rites et bizutages, et pouvoir le nuancer selon la position de témoin, victime ou auteur.

Pour finir, la dernière partie reprenait des questions sur la consommation d'alcool dans les mouvements de jeunesse. Avec des précisions sur les contextes où celui-ci est toléré ou autorisé. Les perceptions des répondants sur cette consommation d'alcool et des potentielles réglementations dans le mouvement ont également été questionnées.

Le questionnaire était clôturé au travers d'un bref remerciement.

## ***Méthode d'analyse***

L'analyse des résultats s'est effectuée avec le programme Excel. Nous avons réalisé des tableaux de fréquence pour chaque question. Les moyennes ont été calculées lorsque cela était pertinent. Ensuite, des tableaux comparatifs ont été réalisés afin de mettre les résultats en perspective, notamment en fonction des différents types de violence et des positions de témoin, victime ou auteur.

## Résultats

### *Présence des différents types de violence au sein des mouvements de jeunesse*

Témoin						
items	V. psychologique et verbale		V. physique		V. sexuelle	
	n	%	n	%	n	%
oui	133	68,6	69	35,6	26	13,4
non	61	31,4	125	64,4	168	86,6
<b>totaux</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>100</b>

Tableau 1 : fréquences de témoins ou non en fonction du type de violence

Victime						
items	V. psychologique et verbale		V. physique		V. sexuelle	
	n	%	n	%	n	%
oui	43	22,2	6	3,1	5	2,6
non	151	77,8	188	96,9	189	97,4
<b>totaux</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>100</b>

Tableau 2 : fréquences de victimes ou non en fonction du type de violence

Auteur						
items	V. psychologique et verbale		V. physique		V. sexuelle	
	n	%	n	%	n	%
oui	34	17,5	5	2,6	1	0,5
non	160	82,5	189	97,4	193	99,5
<b>totaux</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>100</b>

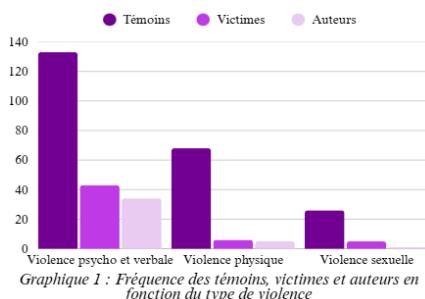
Tableau 3 : fréquences d'auteurs ou non en fonction du type de violence

Le type de violence le plus représenté est la *violence psychologique ou verbale*. Que ce soit pour les témoins, victimes ou auteurs, c'est le type de violence dominant. En effet, 68,6% (n=133) des répondants disent avoir déjà été témoin de violence psychologique ou verbale, 22,2% (n=43) avoir déjà été victime et 17,5% (n=34) reconnaissent avoir déjà commis ou participé à ce type d'acte.

La *violence physique* est, elle, moins présente avec 35,6% (n=69) de répondants qui estiment avoir été témoins de ce type d'acte. Seulement 3,1% (n=6) des participants se reconnaissent comme victime et 2,6% (n=5) comme auteur ayant commis ou participé à de la violence physique.

La *violence sexuelle* est la forme de violence la moins représentée. Malgré les résultats plus faibles, elle est tout de même présente dans les mouvements de jeunesse. C'est en tant que témoin que le taux de réponse positive est le plus élevé pour la violence sexuelle avec 13,4% (n=26). Contre, 2,6% (n=5) qui se reconnaissent comme victime de ces violences et 0,5% (n=1) admet au travers du questionnaire avoir déjà été auteur de violence sexuelle.

Quel que soit le type de violence, nous constatons également qu'il y a une plus grande proportion de témoins que de victimes et auteurs. 68,6% (n=133) révèlent avoir déjà été témoins de violence psychologique ou verbale, 35,6% (n=69) de violence physique et 13,4% (n=26) de violence sexuelle.



## Les différences entre sexe pour chaque type de violence

Notons que la question du sexe comportait la possibilité « autre » avec une réponse libre, cependant aucun sujet ne l'a cochée. C'est pourquoi nous utilisons uniquement les catégories homme/garçons et femme/filles dans les tableaux qui suivent. Il est important de rappeler également que l'échantillon total est composé de 136 filles ou femmes et 58 garçons ou hommes. Les questions suivantes concernent majoritairement des jeunes au moment des faits c'est-à-dire durant leur participation au mouvement de jeunesse. Nous employons les termes garçons et filles sans négliger que les sujets pouvaient également être adolescents ou adultes en participant au mouvement.

Les tableaux de fréquences qui suivent reprennent les chiffres des filles et garçons ayant répondu positivement aux questions « avez-vous déjà été témoin, victime ou auteur ? ». Les totaux représentent donc le nombre total de témoins, victimes et auteurs pour chaque type de violence et non l'échantillon total.

### Violence psychologique et verbale

	Témoin		Victime		Auteur	
	n	%	n	%	n	%
<b>Garçon</b>	44	33,1	13	30,2	14	41,2
<b>Fille</b>	89	66,9	30	69,8	20	58,8
<b>Totaux</b>	<b>133</b>	100	<b>43</b>	100	<b>34</b>	100

Tableau 4 : fréquences des témoins, victimes et auteurs de violence psychologique et verbale en fonction du sexe

Pour la violence psychologique et verbale, quelle que soit la position de témoin, victime ou auteur, les filles sont plus présentes. L'écart entre les deux sexes est le plus faible pour les auteurs avec 41,2% (n=14) de garçons et 58,8% (n=20) de filles parmi les auteurs. Par contre, pour les victimes et les témoins, la différence est plus grande. En effet, parmi les témoins, 33,1% (n=44) sont des garçons et 66,9% (n=89) sont des filles, c'est-à-dire le double. Et d'autant plus pour les victimes avec 30,2% (n=13) de garçons et 69,8% (n=30) de filles.

### Violence physique

	Témoin		Victime		Auteur	
	n	%	n	%	n	%
<b>Garçon</b>	26	37,7	3	50	5	100
<b>Fille</b>	43	62,3	3	50	0	0
<b>Totaux</b>	<b>69</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>

Tableau 5 : fréquences des témoins, victimes et auteurs de violence physique en fonction du sexe

Dans le cas de la violence physique, parmi les témoins, les filles sont plus présentes avec 62,3% (n=43) que les garçons avec 37,7% (n=26). Il y a autant de garçons que de filles victimes de violences physiques. Les auteurs ne sont que des garçons (n=5), et aucune fille.

### Violence sexuelle

	Témoin		Victime		Auteur	
	n	%	n	%	n	%
<b>Garçon</b>	9	34,6	0	0	1	100
<b>Fille</b>	17	65,4	5	100	0	0
<b>Totaux</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Tableau 6 : fréquences des témoins, victimes et auteurs de violence sexuelle en fonction du sexe

Pour la violence sexuelle, les témoins sont composés à 65,4% (n=17) de filles et 34,6% (n=9) de garçons. Dans les victimes, il n'y a que des filles (n=5) et pour les auteurs uniquement un garçon.

Pour conclure, dans les positions de témoins et de victimes il y a plus de filles, qu'importe le type de violence. Par contre, dans la position d'auteur, il y a plus de garçons pour la violence physique et la violence sexuelle, mais plus de filles auteures de violence psychologique et verbale au sein de notre échantillon.

### Contexte d'apparition des violences

Rappelons que cette question n'était pas accessible à tous les répondants, ainsi que toutes celles qui découlaient d'une réponse positive aux questions, avez-vous déjà constaté (témoin), subi (victime), ou commis/participé (auteur). Ce qui explique des totaux variant pour ces sous-questions, ils reflètent uniquement le nombre total de réponses cochées pour celles-ci.

Si vous avez déjà constaté/subi ou commis/participé à ce type de violence, dans quel contexte ?

items	Violence psychologique et verbale			Violence physique			Violence sexuelle			Moyenne de n		
	Témoin	Victime	Auteur	Témoin	Victime	Auteur	Témoin	Victime	Auteur			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
lors d'une animation	78	28,2	18	24,0	19	33,9	46	42,2	2	22,2	3	37,5
lors d'un séjour	<b>115</b>	<b>41,5</b>	<b>32</b>	<b>42,7</b>	<b>26</b>	<b>46,4</b>	<b>48</b>	<b>44,0</b>	<b>5</b>	<b>55,6</b>	<b>4</b>	<b>50</b>
lors d'un évènement festif	24	8,7	8	10,7	5	8,9	7	6,4	2	22,2	1	12,5
lors d'un rite de passage/bizutage	25	9,0	11	14,7	5	8,9	4	3,7	0	0	0	0
lors de formation	5	1,8	1	1,3	0	0	0	0,0	0	0	0	0
lors d'une activité avec un ou + autre(s) groupe(s)												
de jeunes	29	10,5	5	6,7	1	1,8	3	2,8	0	0	0	3
Autre...	1	0,4	0	0	0	0	1	0,9	0	0	0	1
<b>Totaux</b>	<b>277</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>109</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>100</b>

Tableau 7 : fréquences des contextes d'apparition de violence en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Les répondants avaient la possibilité de cocher plusieurs items car les violences ont pu avoir lieu à plusieurs reprises et dans divers contextes. Ce qui implique des totaux supérieurs au total de l'échantillon.

Pour tous les types de violence et quel que soit la position de témoin, victime ou auteur, le contexte le plus représenté avec une moyenne de 28,3 est lors d'un séjour comme les camps, week-ends, hikes, ... Pour la violence psychologique et verbale, 41,5% (n=115) des témoins, 42,7% (n=32) des victimes et 46,4% (=26) des auteurs, disent que la violence a eu lieu pendant un séjour. Ce contexte est légèrement plus élevé pour la violence physique avec 44% (n=48) pour les témoins, 55,6% (n=5) pour les victimes et 50% (n=4) pour les auteurs. Pour la violence sexuelle selon 54,1% (n=20) des témoins, 40% (n=4) des victimes et 33,3% (n=1) des auteurs, les séjours ont été un contexte de violence.

Le second contexte représenté est lors d'une animation avec une moyenne de 19,8. Suivi des évènements festifs (soirée, souper, fête d'unité,) qui récolte une moyenne de 6,1. Notons que pour ce contexte les pourcentages des victimes sont plus élevés que les témoins et auteurs, contrairement aux autres contextes où il n'y avait pas une grande différence entre eux. Ensuite, les rites de passages ont une moyenne de 5 et les activités avec d'autres groupe (rassemblement, rencontre inter-mouvements) de 4,6. Pour finir, avec une moyenne de 0,7 le contexte des formations est faiblement présent. Et en dernière position la catégorie « autre » avec 0,4. Dans cette catégorie les réponses recueillies sont : « toute l'année », « dans tout contexte », « rumeurs mais ne sait pas où cela s'est passé » et « par des personnes du mouvement mais en dehors du contexte du mouvement ».

### **Le ou les auteur(s) des faits selon les témoins et les victimes**

Par qui ? (uniquement si vous avez déjà constaté ou subi (témoin et victime))

items	Violence psychologique ou verbale			Violence physique			Violence sexuelle			Moyenne de n	
	Selon témoin		Selon victime		Selon témoin		Selon victime		Selon témoin		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
un ou plusieurs autre jeune(s)	125	66,5	31	55,4	60	82,2	6	85,7	14	48,3	40
un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)	44	23,4	19	33,9	11	15,1	1	14,3	10	34,5	14,7
un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement	3	1,6	1	1,8	2	2,7	0	0	0	0	1
une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement	16	8,5	4	7,1	0	0	0	0	3	10,3	3,83
je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)	0	0	0	0	0	0	0	1	3,4	0	0,17
autre...	0	0	1	1,8	0	0	0	1	3,4	0	0,33
<b>Totaux</b>	<b>188</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>73</b>	<b>100</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>29</b>	<b>100</b>	<b>7</b>

Tableau 8 : fréquences des catégories d'auteurs de violence en fonction du type de violence et de la position de témoin ou victime

La question concernant le ou les auteurs des faits était accessible uniquement aux répondants ayant été témoins ou victimes pour chaque type de violence. Rappelons également que les répondants avaient la possibilité de cocher plusieurs items car les violences ont pu avoir lieu à plusieurs reprises et/ou par un ou plusieurs auteurs différents. Les totaux ne correspondent donc pas au nombre total de sujets témoins, victimes ou auteurs.

Pour chaque type de violence, qu'ils soient en position de témoins ou victimes, la catégorie d'auteur dominante est « un ou plusieurs autres jeunes » avec une moyenne de 40. Concernant la violence psychologique et verbale, dans 66,5% (n=125) des cas pour les témoins et 55,5% (n=31) des cas pour les victimes, l'auteur était un ou plusieurs autres jeunes. Dans les cas de violence physique, le pourcentage d'autre(s) jeune(s) comme auteur est d'autant plus élevé avec 82,2% (n=60) pour les répondants témoins et 85,7% (n=6) pour les répondants victimes. Enfin pour la violence sexuelle, 48,3% (n=14) des témoins et 57,1% (n=4) des victimes ont reconnu l'auteur comme étant un ou plusieurs autres jeunes.

Notons un écart marqué entre cette catégorie dominante et les suivantes. La seconde correspond aux animateurs et encadrants dont la moyenne est de 14,7. Des taux plus faibles sont à souligner pour les personnes extérieures au mouvement avec 3,83 de moyenne et les auteurs adultes participants au mouvement (adultes référents ou accompagnateurs, chefs d'unité) avec une moyenne de 1 mais ne sont pas à négliger pour autant. Notons également que dans le cas des violences sexuelles, un sujet n'a pas souhaité s'exprimer sur l'auteur des faits.

### **Consommation d'alcool de ou des auteur(s) au moment des faits selon les témoins, les victimes ou les auteurs**

L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

items	Violence psychologique et verbale				Violence physique				Violence sexuelle									
	Selon témoin		Selon victime		Selon auteur		Selon témoin		Selon victime		Selon auteur		Selon témoin		Selon victime		Selon auteur	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
oui	9	6,9	2	4,8	0	0	5	7,5	1	16,7	0	0	3	12	0	0	0	0
non	<b>112</b>	<b>85,5</b>	<b>33</b>	<b>78,6</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>89,6</b>	<b>5</b>	<b>83,3</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>52</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
je ne sais pas	10	7,6	7	16,7	0	0	2	3	0	0	0	0	9	36	3	<b>60</b>	0	0
<b>Totaux</b>	<b>131</b>	<b>100</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Tableau 9 : fréquences de la consommation d'alcool des auteurs des faits ou non en fonction des types de violence et selon les témoins, victimes ou auteurs

Concernant la consommation d'alcool c'est l'item « non » qui l'emporte pour tous les types de violence. Hormis, dans la violence sexuelle où pour les victimes c'est l'item « je ne sais pas » qui est le plus élevé avec 60% (n=3) tout en restant très proche du « non » qui récolte 40% (n=2).

Nous pouvons remarquer dans la catégorie des auteurs que peu importe le type de violence, aucun sujet n'a répondu positivement à cette question. En effet, pour l'item « oui » n=0 pour chaque type de violence dans la position des auteurs. N'ayant pas pu répondre « je ne sais pas » (n=0), tous les auteurs ont répondu qu'ils n'avaient pas consommé de l'alcool au moment des faits.

### **Révélation et suite de celle-ci**

Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

items	Violence psychologique et verbale				Violence physique				Violence sexuelle									
	Témoin		Victime		Auteur		Témoin		Victime		Auteur		Témoin		Victime		Auteur	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
oui	<b>86</b>	<b>66,2</b>	21	48,8	11	33,3	<b>46</b>	<b>68,7</b>	<b>5</b>	<b>83,3</b>	2	50	<b>16</b>	<b>64</b>	1	20	0	0
non	44	33,8	<b>22</b>	51,2	<b>22</b>	66,7	21	31,3	1	16,7	2	50	9	36	<b>4</b>	80	<b>1</b>	100
<b>Totaux</b>	<b>130</b>	<b>100</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Tableau 10 : fréquences de la révélation des faits ou non en fonction du type de violence et de la position de témoin, auteur ou victime

Dans la position de témoins, les sujets ont davantage partagé les faits : 66,2% (n=86) pour la violence verbale et psychologique, 68,7% (n=46) pour la violence physique et 64% (n=16) pour la violence sexuelle, ont dévoilé les faits à un tiers.

Dans la position de victime, on remarque une différence entre les types de violences. Il y a plus de sujets n'ayant pas parlé des faits pour la violence sexuelle avec 80% (n=4) de réponses négatives. Pour la violence psychologique et verbale les résultats sont plus partagés avec 51,5% (n=22) de réponses négatives et 48,8% (n=21) ayant dévoilé les faits. Par contre pour la violence physique, 83,3% (n=5) des sujets victimes ont parlé, dévoilé les faits.

Dans le cas des auteurs, il y avait moins de sujets au total mais une majorité de réponses négatives et une égalité positive/négative pour la violence physique.

Si oui (révélé/parlé des faits), vers qui vous êtes-vous tourné ?

items	Violence psychologique et verbale				Violence physique				Violence sexuelle				Moyenne de n					
	Témoin		Victime		Auteur		Témoin		Victime		Auteur							
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
animateur, chef ou encadrant un adulte responsable dans le mouvement	57	67,1	10	41,7	6	46,2	33	73,3	4	80	2	100	12	75	0	0	0	13,8
un proche extérieur	7	8,2	3	12,5	3	23,1	6	13,3	0	0	0	0	2	12,5	0	0	0	2,3
au mouvement un autre	14	16,5	8	33,3	2	15,4	3	6,7	0	0	0	0	1	6,3	1	100	0	3,2
jeune/enfant/animé à la fédération	3	3,5	0	0	0	0	1	2,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,8
autre	1	1,2	2	8,3	0	0	1	2,2	1	20	0	0	0	0	0	0	0	0,6
<b>Totaux</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>24</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>45</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tableau 11 : fréquences des destinataires de la révélation en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Avec une moyenne de 13,8, c'est la catégorie « animateur, chef ou encadrant » qui est dominante en tant que dépositaire du dévoilement. Notons que dans la violence sexuelle, un seul sujet a répondu à cette question en tant que victime en sélectionnant l'item « un proche extérieur au mouvement ». Hormis cela, pour les autres types de violence, quelle que soit la position c'est la catégorie « animateurs » qui est la plus représentée.

Ensuite, nous retrouvons l'item « un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance, ...) » avec une moyenne de 3,2. Suivie de « un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parent référent, chef d'unité) » avec 2,3 de moyenne. Puis « un autre jeune/enfant/animé » avec 0,8 et « la fédération » avec 0,6. Dans la catégorie « autre » avec 0,6 de moyenne également, nous avons récolté les réponses suivantes : « à des amies, une fois adultes » et qui pourrait être repris dans la catégorie proche extérieur aux mouvements, « encadrants extérieurs », « aux parents des enfants concernés », ou « animateurs et amis extérieurs des Scouts ».

### Culpabilité des témoins ou victimes

Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

items	Violence psychologique et verbale				Violence physique				Violence sexuelle			
	Témoin		Victime		Témoin		Victime		Témoin		Victime	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
oui	5	5,7	2	9,5	2	4,3	1	20	1	6,7	0	0
non	<b>83</b>	94,3	<b>19</b>	90,5	<b>44</b>	95,7	<b>3</b>	60	<b>14</b>	93,3	<b>1</b>	100
autres	0	0	0	0	0	0	1	20	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	88	100	21	100	46	100	5	100	15	100	1	100

Tableau 12 : fréquences du ressenti de culpabilité lié à la révélation ou non, en fonction du type de violence ou de la position de témoin ou victime

La majorité des répondants déclare ne pas avoir ressenti de culpabilité à dénoncer les faits de violence survenus dans le mouvement de jeunesse. En effet, 94,3% des témoins (n=83) et 9,05% (n=19) des victimes de violences psychologiques et verbales, 95,7% (n=44) des témoins et 60% (n=3) des victimes de violences physiques et pour les violences sexuelles 93,3% (n=14) des témoins et 100% (n=1) des victimes ont répondu « non ».

### Action avec la fédération

Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

Items	V. psychologique et verbale						V. physique						V. sexuelle					
	Selon témoin		Selon victime		Selon auteur		Selon témoin		Selon victime		Selon auteur		Selon témoin		Selon victime		Selon auteur	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
oui	10	11,9	1	4,8	1	10	8	18,6	0	0	0	0	4	28,6	0	0	0	0
non	<b>74</b>	88,1	<b>20</b>	95,2	<b>6</b>	60	<b>34</b>	79,1	<b>5</b>	100	<b>2</b>	100	<b>10</b>	71,4	<b>1</b>	100	0	0
autre	0	0	0	0,0	3	30	1	2,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	84	100	21	100	10	100	43	100	5	100	2	100	14	100	1	100	0	0

Tableau 13 : fréquences d'action avec la fédération ou non suite au dévoilement des faits en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Suite au dévoilement, on constate également une majorité de réponses négatives concernant les potentielles actions avec la fédération. Notons que la fédération n'est pas spécialement mise au courant des faits.

### Signalement autorité compétente

Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

Items	V. psychologique et verbale						V. physique						V. sexuelle					
	Selon témoin		Selon victime		Selon auteur		Selon témoin		Selon victime		Selon auteur		Selon témoin		Selon victime		Selon auteur	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
oui	3	3,5	1	4,8	0	0	0	0	0	0	0	0	4	26,7	0	0	0	0
non	<b>79</b>	91,9	<b>20</b>	95,2	<b>10</b>	100	<b>41</b>	93,2	<b>5</b>	100	<b>2</b>	100	<b>11</b>	73,3	<b>1</b>	100	0	100
je ne sais pas	4	4,7	0	0	0	0	3	6,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	86	100	21	100	10	100	44	100	5	100	2	100	15	100	1	100	0	100

Tableau 14 : fréquences de signalements auprès des autorités compétentes ou non, en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Pour tous les types de violence, les témoins, victimes et auteurs relèvent majoritairement qu'il n'y a pas eu de signalement à une autorité compétente.

Notons qu'uniquement les témoins (35,5%, n=3) et les victimes (4,8%, n=) de violence psychologique et verbale, ainsi que les témoins (26,7%, n=4) de violence sexuelle révèlent qu'il y a eu un signalement. Sinon, aucune réponse positive n'a été comptabilisée pour les autres. Également, 4,7% (n=4) des témoins de violence psychologique et verbale, et 6,8% des témoins de violence physique admettent ne pas savoir si un signalement a eu lieu ou non.

## **Rites de passage ou d'intégration**

Des rites de passage tels que les totems, quali ou d'autres bizutages sont-ils présents dans le mouvement auquel vous participez ou avez participé ?

Items	n	%
oui	153	78,9
non	41	21,1
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>

*Tableau 15 : fréquences de la présence ou non des rites de passage dans le mouvement du participant*

Pour 78,9% (n=159) des répondants, les rites de passage tels que les totem, qualifications ou bizutage sont présents dans le mouvement auquel ils participent ou ont participé.

## **Présence des violences dans les rites de passage**

Pour cette partie sur les rites de passage, les questions abordaient la violence dans sa globalité. Les différences entre les types de violence ayant déjà été approfondies dans la première partie, nous nous sommes ici concentrés sur le déroulement des rites de passage et la potentielle violence qui peut en découler.

Rites de passage et violence						
items	Victime		Témoin		Auteur	
	n	%	n	%	n	%
oui	36	24,3	50	34,2	25	17,1
non	112	75,7	96	65,8	121	82,9
<b>Totaux</b>	<b>148</b>	<b>100</b>	<b>146</b>	<b>100</b>	<b>146</b>	<b>100</b>

*Tableau 16 : fréquencse de la violence ou non dans les rites de passage en fonction de la position de victime, témoin ou auteur*

Parmi les répondants ayant vécu personnellement un rite de passage, 75,7% d'entre eux (n=112) estiment ne pas avoir subi de violence durant ceux-ci. Par contre, 24,3% révèlent avoir subi de la violence en étant la personne concernée par le rite ou le bizutage (le totémisé, le qualifié, ...)

Pour les personnes ayant déjà participé à un rite de passage en étant présent ou actif durant celui-ci, 34,2% (n=50) révèlent avoir déjà été témoin de violence. Et 17,1 % (n=25) admettent avoir été auteur ou participé à des violences lors d'un rite ou bizutage.

Tous les rites de passage ne sont pas effectués, ni vécus de la même manière, ces résultats montrent que la violence n'est pas une généralité dans ceux-ci mais qu'elle peut tout de même avoir lieu durant leur réalisation.

## Normalisation de la violence dans les rites de passages ?

Considérez-vous ce type de violence comme **normale** dans ce type d'activité (rites de passage) ?

	<b>Humiliation</b>	<b>V. psychologique et verbale</b>	<b>V. physique</b>	<b>V. sexuelle</b>
	n	n	n	n
Pas du tout d'accord	<b>99</b>	<b>120</b>	<b>171</b>	<b>187</b>
Pas d'accord	37	48	16	6
Ni d'accord, ni en désaccord	46	21	7	0
D'accord	12	5	0	1
Totalement d'accord	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>194</b>
<b>Moyenne</b>	<b>1,85</b>	<b>1,54</b>	<b>1,15</b>	<b>1,05</b>

Tableau 17 : fréquences des perceptions de la normalisation des faits dans les rites de passage en fonction du type de violence

Tous les sujets avaient accès à ces quatre questions, que les rites de passage soient présents dans le mouvement auquel ils participent ou non.

Nous pouvons remarquer que pour tous les types de violence l'item le plus répondu est « pas du tout d'accord » et la moyenne de chacune d'entre elle est inférieure à 2. Ce qui met en évidence une non-normalisation de la violence dans les rites de passage malgré qu'ils soient perpétrés.

Plus précisément, la question sur la normalité de l'humiliation dans les rites de passage récolte la moyenne la plus élevée avec 1,85, ce serait donc la forme de violence la plus normalisée. La violence psychologique/verbale, de 1,54, la violence physique de 1,15 et la violence sexuelle de 1,05 qui est la moyenne la plus faible.

## Le contexte des rites de passage et les valeurs du mouvement

Pensez-vous que les rites de passage peuvent être des contextes propices à la violence (humiliation, verbale, physique, sexuelle ou autre) ?

<b>items</b>	<b>n</b>	<b>%</b>
Jamais	23	11,9
Rarement	38	19,6
Parfois	<b>102</b>	<b>52,6</b>
Souvent	31	16
Toujours	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2,73</b>	

Tableau 18 : fréquences de la perception du contexte des rites de passage propice à la violence

Trouvez-vous que les rites de passage sont en accord avec les valeurs des mouvements de jeunesse ?

<b>Items</b>	<b>n</b>	<b>%</b>
Pas du tout d'accord	<b>15</b>	7,7
Pas d'accord	17	8,8
Ni d'accord, ni en désaccord	<b>74</b>	38,1
D'accord	62	32,0
Totalement d'accord	26	13,4
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>3,35</b>	

Tableau 19 : fréquences de la perception des rites de passages en liens avec les valeurs des mouvements

Rappelons que tous les sujets avaient accès à ces questions, qu'ils réalisent des rites de passage dans le mouvement auquel ils participent ou non.

Selon 52,6% (n=102) des répondants, les rites de passage sont parfois un contexte propice à la violence ce qui est une réponse neutre dans l'échelle des items proposée. Effectivement, la moyenne des réponses est de 2,73 sur une échelle de 5, on remarque donc une certaine neutralité. Marquons également qu'aucun participant n'a coché l'item « toujours ».

Concernant, l'accord entre les valeurs des mouvements de jeunesse et les rites de passage, la fréquence la plus élevée est : « ni d'accord, ni en désaccord » avec n=74 (38,7%). La moyenne de la question est de 3,35 sur une échelle de 5. Nous remarquons donc également une certaine neutralité sur ce sujet, mais avec un penchant vers le « d'accord ».

### **La manière d'effectuer les rites de passage**

Pensez-vous que les rites de passage pourraient être réalisés d'une manière différente ?

Items	n	%
Pas du tout d'accord	3	1,5
Pas d'accord	9	4,6
Ni d'accord, ni en désaccord	68	35,1
D'accord	75	38,7
Totalement d'accord	39	20,1
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b> 3,71		

Tableau 20 : fréquences de l'accord sur la manière de réaliser les rites de passages

La fréquence maximum est de n=75 (38,7%) pour l'item : « D'accord ».

La fréquence minimum est de n=3 (1,5%) pour l'item « pas du tout d'accord ».

La moyenne est de 3,71 sur une échelle de 5.

Selon les répondants, les rites de passage pourraient donc être effectués d'une manière différente de celle perpétrée actuellement.

### **Consommation d'alcool dans les mouvements de jeunesse**

Dans le mouvement que vous avez fréquenté ou fréquentez toujours, l'alcool était-il autorisé ?

Items	n	%
oui	148	76,3
non	46	23,7
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>

Tableau 21 : fréquences de la consommation d'alcool autorisée ou non au sein des mouvements

Si oui, la consommation était-elle réglementée et/ou encadrée ? (par exemple : nombre maximum de verres, seulement à certains moments, ...)

Items	n	%
oui	116	78,4
non	32	21,6
<b>Total général</b>	<b>148</b>	<b>100</b>

Tableau 22 : fréquences de la réglementation ou non de la consommation d'alcool dans le mouvement

L'alcool est autorisé dans 76,3% (n=148) des mouvements auxquels participent les répondants. La consommation est réglementée ou encadrée pour 78,4% (n=116) d'entre eux.

### **Contextes où l'alcool est toléré**

Dans quel contexte la consommation d'alcool était-elle tolérée ?

Items	n	%
activité festive : soirée, souper, ...	86	32,1
séjour : camp, hike, week-end, formation	69	25,7
uniquement lors d'activité entre animateurs	64	23,9
dans tous les contextes	43	16
Autres	6	2,2
<b>Total général</b>	<b>268</b>	<b>100</b>

Tableau 23: fréquences des contextes où la consommation d'alcool est autorisée

Rappelons que les participants avaient accès à cette question uniquement lorsque l'alcool est autorisé dans le mouvement auquel ils participent ou ont participé. De plus, ils pouvaient cocher plusieurs items pour cette question.

Pour 32,1% (n=86) des répondants l'alcool est autorisé dans le cadre d'activités festives tel que des soupers, soirées, ... et 25,7% (n=69) dans le cadre de séjour, camps, hikes, week-ends, ...

23,9% (n=64) expriment que l'alcool est autorisé uniquement lors d'activités entre animateurs donc sans animés. Pour 16% (n =43) des participants l'alcool est autorisé dans tous contextes confondus, dans leur mouvement ou unité. 6 sujets ont répondu dans la catégorie autre : « pas en contact avec les animés » ou « pas devant les enfants », « pas prise en charge d'enfant », « quand les enfants sont couchés et devant enfant évènement public », « tout contexte mais pas lors des animations ».

### **Abus d'alcool et ivresse**

Avez-vous déjà été témoin d'abus d'alcool (personne ivre) ou vous-même été dans un état second dû à l'alcool lors d'une activité avec le mouvement (séjour, camp, réunion, souper, fête, ...) ?

items	n	%
oui	121	62,4
non	73	37,6
<b>total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>

*Tableau 24 : fréquences de témoin d'abus d'alcool ou non dans le mouvement*

62,4% (n=121) des participants ont déjà été témoin d'abus d'alcool, d'ivresse ou eux même été ivres dans la cadre du mouvement de jeunesse.

Notons que chacun à sa propre perception de l'abus d'alcool et de l'ivresse, ce qui peut influencer la réponse.

### *Responsabilité de jeune lors de l'ivresse*

Dans 72,5% n=87 des cas la personne ivre avait des jeunes/animés sous sa responsabilité.

Nous y reviendrons dans la discussion mais notons que la responsabilité peut être perçue de manière différente selon chacun. Par exemple, lorsque les enfants sont couchés lors de séjours certains s'estiment toujours responsables des enfants, d'autres non s'ils ne sont pas nommés comme « bob » quand il y en a.

Si oui, cette personne était-elle/étiez-vous responsable de jeunes (animateur ou encadrant) ?

items	n	%
oui	87	72,5
non	33	27,5
<b>total général</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

*Tableau 25 : fréquences de la responsabilité de jeunes ou non de la personne en état d'ivresse*

### **Perception de la consommation d'alcool par les participants au mouvement**

Rappelons que pour cette question et les suivantes au sujet de l'alcool, tous les participants devaient y répondre, que l'alcool soit autorisé au sein de leur mouvement/unité ou non car celles-ci s'adressent à l'ensemble des participants ou anciens participants aux mouvements de jeunesse.

#### *Normalisation de l'alcool dans les mouvements ?*

Trouvez-vous que la consommation d'alcool est normale lors d'activités de mouvements de jeunesse ?

items	n	%
Jamais	44	22,7
Rarement	47	24,2
Parfois	75	38,7
Souvent	23	11,9
Toujours	5	2,6
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2,47</b>	

*Tableau 26 : fréquences de la normalisation de la consommation d'alcool dans les mouvements de jeunesse*

38 ,7% (n=75) estiment la consommation d'alcool lors des activités de mouvements de jeunesse « parfois » normale. C'est l'item à la fréquence la plus élevée.

La fréquence minimum est de 5 (2,6%) pour l'item « Toujours ».

La moyenne est de 2,47 sur une échelle de 5. Nous constatons une tendance pour la neutralité dans les réponses.

### *Perception de la réglementation de la consommation*

La majorité des participants s'accorde pour une réglementation ou un encadrement de la consommation. C'est-à-dire 49% (n=95), estiment être tout à fait d'accord sur ceci et 33% (n=64) estiment être d'accord. 24 sujets (12,4%) se trouvent ni d'accord, ni en désaccord.

En revanche, 5,2% (n=10) ne sont pas d'accord

La moyenne est de 4,25 sur une échelle de 5.

Estimez-vous que cette consommation doit être réglementée ou encadrée ? (règles précises)		
items	n	%
Pas du tout d'accord	1	0,5
Pas d'accord	10	5,2
Ni d'accord ni en désaccord	24	12,4
D'accord	64	33,0
Tout à fait d'accord	95	49,0
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>4,25</b>	

*Tableau 27 : perception de la réglementation ou l'encadrement de la consommation d'alcool dans les mouvements de jeunesse*

Nous constatons une tendance pour l'accord d'une réglementation ou d'encadrement de la consommation d'alcool dans les mouvements de jeunesse, selon les participants aux mouvements eux-mêmes.

### **Perception de l'influence de l'alcool sur les violences dans les mouvements de jeunesse par les participants**

Pensez-vous que la consommation d'alcool a une influence sur la violence (verbale, psychologique, physique, sexuelle) dans les mouvements de jeunesse ?

items	n	%
Jamais	5	2,6
Rarement	47	24,2
Parfois	58	29,9
Souvent	76	39,2
Toujours	8	4,1
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>3,18</b>	

La fréquence maximum est de 76 pour l'item « souvent » et minimum de 5 pour l'item « jamais ».

La moyenne est de 3,18 pour une échelle de 5.

*Tableau 28: perception de l'influence de l'alcool sur la violence dans les mouvements de jeunesse*

Notons que 39,2% (n=76) des répondants pensent que l'alcool a souvent une influence sur la violence dans les mouvements de jeunesse et 29,9% (n=58) pensent qu'il l'a parfois.

## **Discussion**

---

### ***Les violences dans les mouvements de jeunesse, quelle réalité ?***

#### **Les différentes formes de violence**

D'après les répondants, la *violence psychologique et verbale* est la forme de violence la plus présente au sein des mouvements de jeunesse avec 68,6% des répondants se reconnaissant comme ayant déjà été témoin, 22,2 % comme victime et 17,5% avoir déjà été auteur.

En comparaison avec le milieu sportif québécois, où 26% des jeunes ont déjà été victime de la part d'une personne en position d'autorité et 36% de la part d'un pair, au cours du parcours dans le sport (Institut de la statistique du Québec, 2024). Dans les mouvements de jeunesse, les auteurs principaux de violence psychologique sont un ou plusieurs autres jeunes (55,4% selon les victimes et 66,5% selon les témoins), suivi des animateurs encadrants (33,9% selon les victimes et 23,4% selon les témoins). Cependant, des adultes participants au mouvement et des personnes extérieures sont également reconnus comme auteurs par les témoins et les victimes.

La violence psychologique ou verbale peut être présente dans tous contextes au sein du mouvement : principalement, dans le cadre de séjours, mais aussi d'animations, d'évènements festifs, de rites de passage et de formations.

Concernant la *violence physique*, les chiffres obtenus pour les mouvements de jeunesse sont plus bas que ceux de l'étude québécoise dans le milieu scolaire, où 75,1% des élèves disent avoir déjà été témoins de bagarres et 27,5% avoir subi des agressions directes ou physiques une fois par an minimum (Beaumont, Leclerc et Frenette, 2018). Pour les mouvements, 35,6% des répondants ont déjà été témoins de violences physiques et 3,1% révèlent avoir déjà été victimes de ce type de violence. Elle serait alors moins présente dans les mouvements de jeunesse que dans le milieu scolaire québécois.

Cette forme de violence apparaît dans tous les contextes sauf durant les formations selon l'ensemble des répondants. Elle est majoritairement commise par d'autres jeunes animés, ou des animateurs encadrants. Mais selon les témoins, des adultes participants au mouvements peuvent également être auteurs.

Dans au moins la moitié des cas de violence physique, l'individu, qu'il soit témoin, victime ou auteur, a parlé des faits, généralement à un animateur ou un encadrant. C'est le type de violence où il y a le plus de sujets qui déclarent avoir exprimé les faits à un tiers.

La *violence sexuelle* serait la forme de violence la moins présente dans les mouvements de jeunesse selon les répondants avec seulement 26 témoins, 5 victimes et 1 auteur.

Seulement 2,6% des répondants révèlent avoir déjà été victimes de ce type de violence, contre 39.9% pour les athlètes de l'enseignement collégial au Québec (Bergeron et Desrochers-Laflamme, 2023). Ce type de violence est-il très faiblement présent dans les mouvements, ou règne-t-il un tabou sur ce sujet ? Les faits sont-ils minimisés ? La violence sexuelle peut prendre de multiples formes et de nombreux comportements peuvent y être repris. Les participants peuvent ne pas se rendre compte que certains faits rencontrés au cours de leur parcours dans le mouvement correspondent à de la violence. Dans leur étude, Jolly et Décamps (2006) questionnent cette problématique de minimisation des faits. Parmi les 12

étudiants interrogés qui déclarent une agression, 10 indiquent qu'avant la présentation de l'étude, ils ne pensaient pas avoir subi une agression ou un abus sexuel dans le sport. Il est impossible de déterminer s'ils ont changé d'avis car cela n'a pas été questionné mais il paraît nécessaire de s'interroger sur le sens de cette réflexion (Jolly et Décamps, 2006). Il aurait peut-être été bénéfique d'exemplifier les comportements de violences sexuelles, ou de détailler la définition dans le questionnaire afin de permettre aux répondants de s'identifier et d'éviter les interprétations.

Les agressions sexuelles dans les mouvements de jeunesse ont majoritairement eu lieu dans les contextes de séjours, d'animations et lors d'évènements festifs. Toutefois, elles apparaissent également durant des activités avec d'autres groupes.

Les auteurs principaux sont d'autres jeunes animés, mais ils peuvent aussi être des animateurs encadrants ou des personnes extérieures au mouvement. Contrairement aux autres formes de violence, la majorité des victimes de violences sexuelles disent ne pas savoir si leur agresseur avait consommé de l'alcool au moment des faits.

### **Les contextes des mouvements de jeunesse et l'apparition de violence**

Les séjours correspondent au contexte le plus représenté pour toutes les formes de violence. C'est ensuite les animations qui ressortent en deuxième position pour tous les types de violence également. Ces contextes sont ceux où les participants aux mouvements de jeunesse passent le plus de temps. En effet, les animations se déroulent tous les week-ends et les séjours peuvent durer quelques jours (lors des week-ends ou hike par exemple), jusqu'à plusieurs semaines pour les camps. Alors que les autres contextes, comme les évènements festifs ou rassemblements avec d'autres groupes de jeunes, sont plus ponctuels. Ce qui pourrait justifier la dominance des contextes de séjour et d'animation dans l'apparition de violence, étant donné qu'ils représentent la majorité des moments passés aux mouvements de jeunesse.

### **Quels auteurs ?**

La violence entre jeunes est une réalité, notamment dans le contexte sportif où 45% des jeunes ont été victimes d'au moins une forme de violence par un pair au cours de leur parcours sportif (Institut de la statistique du Québec, 2024). Plus précisément, ils ont été victimes de la part d'un pair, d'au moins un geste de violence psychologique pour 36%, de violence physique pour 20%, de violence sexuelle pour 14% et 5% ont subi les trois formes de violences (Institut de la statistique du Québec, 2024). L'espace « mouvement de jeunesse » confirme cette violence entre jeunes avec un taux élevé de jeunes animés reconnus auteurs par les victimes et les témoins - c'est la catégorie d'auteur dominante quel que soit le type de violence. En effet, 55,4% des victimes de violence psychologique ou verbale, 85,7% des victimes de violence physique et 57,1% des victimes de violence sexuelle identifient l'auteur comme un ou plusieurs autres jeunes.

La deuxième catégorie d'auteurs représentée sont les animateurs. Cela concorde une nouvelle fois avec le milieu sportif, dans lequel 40% des jeunes répondants ont été victimes d'au moins une forme de violence par une personne en position d'autorité durant leur parcours (Institut de la statistique du Québec, 2024). On constate par contre une différence au niveau des formes de violence. Dans le sport, c'est la violence psychologique qui est la plus présente pour ce type d'auteur et la violence sexuelle qui est la moins élevée. Dans les mouvements de jeunesse, les taux plus élevés d'animateurs auteurs sont

pour la violence sexuelle avec 34,5% (n=10) selon les témoins et 42,9% (n=3) selon les victimes. Cela pose question sur la place de ces encadrants, auteurs de violences, surtout de nature sexuelle, dans un mouvement avec des jeunes. Rappelons tout de même que, bien que ces chiffres soient interpellants puisqu'ils concernent des agressions commises par des encadrants, ils doivent être mis en perspective avec le faible nombre de répondants pour cette forme de violence. A l'échelle de l'échantillon total, elle ne représente que des cas rares.

### **Quelles différences entre les filles et les garçons ?**

Pour tout type de violence, les filles sont plus présentes en tant que témoins et victimes. Pour la violence verbale ou psychologique et la violence sexuelle, elles sont deux fois plus représentées que les garçons. Notons que pour la violence physique, les écarts sont moins marqués avec une égalité entre les deux sexes pour les victimes.

Les différences entre filles et garçons les plus significatives sont dans le cadre de la violence sexuelle, où l'on ne retrouve que des filles en tant que victimes. Uniquement un sujet s'est déclaré comme auteur, celui-ci est un garçon.

Dans le secteur sportif, les femmes sont également plus victime de violences sexuelles que les hommes. En effet, 39,9% de femmes révèlent avoir été victimes d'au moins un évènement de violence sexuelle en milieu collégial contre 28,8% d'hommes (Bergeron et Desrochers-Laflamme, 2023). Ces chiffres montrent une différence moins élevée mais qui pourrait s'expliquer par le plus faible nombre de répondants pour la violence sexuelle dans notre étude, ce qui ne permet pas de refléter le phénomène à grande échelle. De plus, rappelons que les contextes sportifs et des mouvements de jeunesse comportent des similitudes mais ne sont pas identiques.

### **Dévoilement et révélation**

Hormis dans le chef des témoins qui ont parlé des violences constatées pour plus de la moitié d'entre eux, les faits sont majoritairement restés inconnus.

Les victimes ont, en grande partie, partagé les faits à un tiers dans les cas de violences physiques. Par contre, pour la violence psychologique, moins de la moitié d'entre elles l'ont fait et, pour la violence sexuelle, seulement une victime sur les quatre répondantes a dévoilé les faits. Les auteurs, eux, sont la catégorie qui a le moins révélé les faits commis. Il y a donc des différences entre les types de violence, ainsi qu'en fonction de la position de témoin, victime ou auteur. De plus, une grande partie de faits violents n'ont pas été révélés.

Les confidents en cas de révélation sont généralement les animateurs, ce qui témoigne une certaine relation de confiance entre les animateurs et les animés. Même si les faits se sont déroulés au sein du mouvement, nous pouvons constater que dans la majorité des cas, le destinataire fait également partie du mouvement.

La plupart des répondants ayant révélé la violence expriment ne pas avoir ressenti de culpabilité de dénoncer les faits qui se sont déroulés au sein de leur mouvement. Malgré le tabou pouvant régner sur les violences dans les groupes et l'adhérence au mouvement, ceux qui dévoilent les faits n'éprouvent pas de culpabilité. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas osé dévoiler la violence, ont-ils agis par culpabilité ? Il serait intéressant de questionner les raisons de leur silence.

### *Quelle suite au dévoilement ?*

Au travers de notre étude, peu d'actions menées avec les fédérations suite au dévoilement ressortent. Nous l'avons abordé, des outils mis en place par celles-ci permettrait aux animateurs de gérer en cas de crise sans spécialement devoir faire appel à la fédération, ce qui pourrait expliquer le nombre faible d'actions instaurées.

Si la fédération n'a pas été mise au courant de la violence, elle ne peut réagir. Il aurait été judicieux d'interroger si elle a été informée des faits, et ensuite, si des actions avaient pu être réalisées avec celle-ci afin de constater si des mécanismes sont mis en place lorsque les faits remontent aux fédérations.

### ***Les rites de passage et d'intégration***

Les rites de passage sont présents dans la majorité des mouvements de jeunesse. Parmi les individus ayant vécu personnellement un rite de passage (en tant que totémisé, qualifié ou bizuté), 24,3% expriment y avoir subi une forme de violence dans le cadre de celui-ci. Pour les personnes qui y ont déjà assisté ou participé, 34,2% ont déjà constaté de la violence et 17,1% admettent être l'auteur ou avoir participé à une forme de violence.

Il est tout de même nécessaire de rappeler que la violence présente dans les rites de passage n'est pas plus élevée que dans d'autres contextes des mouvements de jeunesse. Nous ne définissons pas les rites de passage et d'inclusion comme contextes plus propices à la violence. Par contre, nous remettons en question les pratiques normalisées de ceux-ci en constatant les contradictions entre leurs objectifs de départ, l'avis des participants et les faits de violences constatés.

Même si les fédérations définissent les objectifs des totémisations comme « grandir l'estime de soi, accueillir de manière bienveillante le nouveau membre » (Les Scouts, s.d.), « prendre conscience de sa progression et réfléchir sur soi-même » (Fédération nationale des Patros, 2025), dans les faits, ces objectifs sont-ils poursuivis concrètement ?

Même si ce n'est pas une majorité, les résultats montrent la présence de violence durant les rites. Nous l'avons constaté au travers de la définition du bizutage dans le sport : il vise à intégrer le membre dans le groupe au travers de l'humiliation ou la dégradation, indépendamment de la volonté du membre d'y participer (Crow et Macintosh, 2009, p462). Cette approche de l'intégration inclut de passer par la violence ou en tout cas l'humiliation, nous nous questionnons donc sur la normalisation de la violence dans les rites de passage. En effet, l'humiliation étant souvent au cœur d'un rite ou d'un bizutage, il est interpellant de constater que plus de la moitié des répondants estiment être totalement en désaccord avec l'humiliation comme une normalité dans ces rites. Or, ils perpétuent ces rites d'années en années, jusqu'à les effectuer eux-mêmes une fois animateur, donc pourquoi continuer de passer par l'humiliation pour intégrer alors que ce n'est pas normal selon eux ? Les participants se rendent-ils comptent des pratiques normalisées qu'ils peuvent perpétrer ?

La violence est-elle indispensable pour l'intégration et l'initiation ? Non seulement une grande partie des participants trouvent que les différentes formes de violence sont anormales dans les rites de passage, mais ils pensent également majoritairement que les rites de passages pourraient être réalisés de manière différente. Nous nous questionnons donc sur le mécanisme de ces rites. Si les personnes qui participent aux mouvements eux-mêmes trouvent qu'ils pourraient être modifiés et que la violence n'y est pas normale, pourquoi continuer des perpétrer les rites de cette manière ?

Au vu des réponses obtenues, une remise en question de ces pratiques serait possible. La manière de les réaliser pourrait être modifiée afin de perpétrer les rites de passage sans humiliation ou violence. Pour cela, il faudra passer au-delà des coutumes ancrées et trop souvent normalisées.

### ***L'alcool dans les mouvements de jeunesse***

La consommation d'alcool est autorisée dans 76,3% des mouvements des participants. Pour 78,4% d'entre eux, la consommation est réglementée par exemple au travers de règles avec un nombre maximum de verres ou en étant autorisée seulement à certains moments. Lorsque l'alcool est autorisé, il l'est dans beaucoup de contextes. Pour 23,9% des participants, il est autorisé uniquement lors d'activités entre animateurs donc lorsque les enfants ne sont à priori pas présents. Nous revenons de nouveau sur la perception et la compréhension de cette problématique. En effet, la responsabilité de jeunes doit être permanente en tant qu'animateur, d'autant plus durant les séjours. Pour rappel, la fédération belge des Scouts précise que la responsabilité de tous les encadrants de scouts (animés) est engagée 24h sur 24, que les jeunes soient présents physiquement ou non (Les Scouts s.d.). Pourtant, pour certains, « uniquement entre animateurs » entend uniquement des activités où les enfants ne sont pas du tout présents, alors que pour d'autres, cela comprend aussi les moments où les animés ne sont pas physiquement avec eux à cet instant mais tout de même présents, comme quand ils sont au lit ou en hike par exemple. Malgré les règles explicites des fédérations, la confusion et une certaine interprétation du concept de responsabilité est possible, il est donc nécessaire de le prendre en compte dans nos analyses.

Les abus d'alcool constatés dans les mouvements de jeunesse confirment la consommation d'alcool chez les jeunes. Dans les participants, 62,4% ont déjà été témoins d'abus d'alcool ou eux-mêmes dans un état second au sein du mouvement de jeunesse, un chiffre révélateur sur la consommation des jeunes dans les mouvements et qui questionne sur le contexte de celle-ci. D'autant plus que dans 72,5% de ces abus, la personne ivre était responsable de jeunes. Même si la responsabilité peut être interprétée différemment et donc la réponse influencée, cela montre une consommation, parfois abusive, chez les animateurs malgré la responsabilité d'enfants. Même si dans 78,4% des mouvements cette consommation d'alcool est réglementée ou encadrée, les abus et états d'ivresse persistent malgré tout.

Le lien entre alcool et violence reste à prouver concrètement, cependant les répondants pensent que cette consommation a parfois (29,9%), voire souvent (39,2%), une influence sur la violence.

Dans le cadre de notre étude, la totalité des auteurs de violences interrogés, quel que soit le type de violence, dit ne pas avoir consommé de l'alcool au moment des faits. Or, selon les victimes et les témoins, l'agresseur était dans certains cas alcoolisé, ou les victimes et témoins admettent ne pas savoir si l'agresseur avait consommé. Des agressions peuvent donc avoir eu lieu après consommation de l'auteur, malgré qu'aucun d'entre eux ne l'admette.

### ***Qu'en pensent les participants aux mouvements ?***

Lorsqu'on questionne les sujets sur la normalité de la consommation dans les mouvements de jeunesse, ceux-ci sont assez neutres mais tendent quand même pour trouver cette consommation rarement, voir jamais, normale. Au vu des abus constatés et du nombre de mouvements où l'alcool est autorisé, ces réponses sont contraires à la réalité des faits. Cela questionne une nouvelle fois sur les pratiques perpétrées même si les participants eux même trouvent celles-ci anormales.

## ***Limites et biais de l'étude***

Malgré les définitions présentes dans le questionnaire, rappelons que chacun a sa propre perception de la violence, l'interprétation des définitions et la jauge de transgression peut varier d'une personne à l'autre. Pour un même fait une personne peut considérer que c'est de la violence alors qu'une autre non. Les notions de transgression et de consentement entrent en jeu ce qui implique une interprétation différente en fonction des individus. De plus, la culture des mouvements de jeunesse peut, dans certains cas, rendre acceptable des comportements définis comme violents ou agressifs en dehors de ceux-ci. Les sujets peuvent alors ne pas se rendre compte de ce qu'ils ont vu, subi, fait subir, ou minimiser ce qu'il s'est passé. Cette question d'interprétation entre en jeu pour tous les thèmes abordés dans cette recherche, notamment la consommation d'alcool et les rites de passage ou d'intégration. De plus, les répondants étant des participants aux mouvements, si leur expérience dans celui-ci est positive, nous émettons l'hypothèse qu'ils tenteraient de ne pas les dénigrer. Ils pourraient influencer leurs réponses, même inconsciemment, pour embellir la situation et laisser une image positive de leur mouvement.

Rappelons que les données obtenues et les chiffres utilisés dans cette partie sont à regarder au travers de la totalité de l'échantillon de 194 sujets qui représentent les participants au mouvement de jeunesse mais pas dans leur ensemble. En fonction du type de violence le nombre de répondants aux sous-questions varient.

Le questionnaire était destiné à tout participant ou ancien participant aux mouvements de jeunesse en Belgique Francophone. Cependant, ayant circulé principalement via les réseaux sociaux et divers groupes d'animateurs ou anciens en ligne, les répondants risquent de provenir des mêmes alentours. N'ayant pas questionné la localisation, il nous est impossible d'évaluer la portée géographique du questionnaire.

Compte tenu de ces éléments, les résultats ne sont pas généralisés à tous les mouvements de jeunesse de Belgique francophone.

## ***Perspectives de recherche***

Cette étude permet de dresser un portrait global de l'espace que représente les mouvements de jeunesse en lien avec les violences. De nombreux thèmes y sont abordés de manière descriptive et soulèvent pour la plupart de potentiels sujets d'étude.

Comme exprimé au travers des résultats, nous constatons une nette différence entre le nombre de répondants révélant être témoin et ceux se reconnaissant en tant que victime ou auteur. Une différence marquée est également à noter entre la violence psychologique/verbale et la violence physique ou sexuelle. Ces constats ouvrent la porte à divers approfondissements concernant une potentielle normalisation de la violence dans les positions de victimes ou auteurs, mais aussi en fonction du type de violence. Ceci permettrait d'analyser et comprendre si ces violences sont moins présentes ou si elles sont sous-estimées.

Afin de questionner cette normalisation de la violence et l'adhérence au mouvement, il serait également intéressant d'observer les différences entre les membres participants toujours au mouvement et ceux qui ont arrêté.

Au vu des différences entre les sexes, constatées dans nos résultats, la mixité ou non d'un groupe pourrait-elle être un facteur influençant un espace de violence ? Une comparaison de l'apparition de

chaque type de violence en fonction de la mixité ou non du groupe permettrait plus ample analyse sur les différences entre sexes et les mécanismes des groupes mixtes et non-mixtes.

La question du harcèlement étant liée à un phénomène complexe, nous ne l'avons développée comme une violence à part entière dans cette étude. Cependant, la présence de celui-ci dans les milieux scolaires et sportifs, et l'âge des participants étant propices à ce type de comportement, ce phénomène pourrait être une réalité dans les mouvements de jeunesse également. Une recherche ciblée permettrait d'évaluer dans quelle mesure il y apparaîtrait et quelles en sont les spécificités au sein de cet espace.

Concernant, les rites de passage, ils évoquent de nombreux questionnements et les résultats obtenus apportent certaines contradictions entre les faits de violence et les perceptions des participants. Cette thématique impliquant de nombreux mécanismes comme l'intégration au groupe, les traditions, la normalisation de la violence, et bien d'autres, elle serait un sujet d'étude plus approfondi pertinent. D'autant plus, que les rites tels que les totems font partie des préoccupations des fédérations et font l'objet de nombreuses idées reçues.

Nous avons également analysé le sujet de l'alcool dans les mouvements de jeunesse, en constatant la consommation et les abus qui peuvent avoir lieu, parfois malgré la responsabilité de jeune. Cependant, nous n'avons pu approfondir les liens entre cette consommation et la violence. Une étude complémentaire serait nécessaire afin d'analyser ces potentiels liens, ainsi que de comprendre leurs mécanismes.

## Conclusion

---

Les mouvements de jeunesse sont un lieu de socialisation et de partage pour les jeunes. Au sein de cette activité de loisir comme d'autres, la violence peut être une réalité. Elle existe dans les mouvements de jeunesse mais reste loin d'être une généralité. De plus, ne pouvons pas dire que l'espace des mouvements soit plus propice aux violences que d'autres milieux similaires comme l'école ou le sport. Néanmoins, certains contextes spécifiques à ceux-ci méritent d'être questionnés plus amplement afin de comprendre les mécanismes qui y règnent. Il est intéressant d'éveiller les consciences et ouvrir une certaine remise en question sur la consommation d'alcool et les rites de passage. Même si les fédérations mettent déjà en place divers outils et accompagnements pour répondre à ces problématiques, la réalité persiste dans certains mouvements.

La nature exploratoire de la présente recherche restreint la portée des résultats. Nous ne pouvons pas les généraliser à l'ensemble de mouvements de jeunesse de Belgique francophone. Des études à plus large échelle et plus approfondies sur certaines problématiques sont nécessaires pour confirmer ces chiffres. Cependant, cette étude permet de dresser une observation des violences dans l'espace des mouvements de jeunesse, ce qui est nécessaire face à l'inexistence de données sur le sujet.

Ce sujet de recherche nouveau soulève de nombreuses questions et thématiques à étudier. Que ce soit au niveau des divers types de violence, des contextes spécifiques aux mouvements de jeunesse ou des rites de passage, les possibilités d'études sont multiples.

## Bibliographie

---

Allan, E. J. & Madden, M. (2008). *Hazing in View: College Students at Risk. Initial findings from the National Study of student hazing.*

[https://stophazing.org/wpcontent/uploads/2020/12/hazing\\_in\\_view\\_study.pdf](https://stophazing.org/wpcontent/uploads/2020/12/hazing_in_view_study.pdf)

Bailly O., Gautier C. & Van Ginneken L. (2023) *Violences dans le scoutisme : on en parle ?*

Médor.coop <https://medor.coop/magazines/medor-n31-ete-2021-franquin-gaston-scouts-violence-beton-urbanisation-energie-cociter-police-justice-alimentation/violences-dans-le-scoutisme-on-en-parle-totemisation-humiliation-virilisme-domination-militarisme-harcelement-tradition-benevolat/>

Beaumont, C., Leclerc, D. & Frenette, E. (2018). *Évolution de divers aspects associés à la violence dans les écoles québécoises 2013-2015-2017*, Québec, Canada : Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval  
[https://www1.sites.fse.ulaval.ca/fichiers/site\\_chaire\\_cbeaumont/documents/RAPPORT-FINAL-2013-2015-2017.pdf](https://www1.sites.fse.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/RAPPORT-FINAL-2013-2015-2017.pdf)

Beaumont, C., Leclerc, D., Frenette, E., & Garcia, N. (2018). *Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec : Changements entre 2013-2015 (2<sup>e</sup> ed.)*, Rapport de recherche. Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif, Faculté des sciences de l'éducation . Université Laval, Canada  
[https://www.violenceecole.ulaval.ca/fichiers/site\\_chaire\\_cbeaumont\\_v2/documents/RECHERCHE/Portrait\\_de\\_la\\_violence\\_2013-2019.pdf](https://www.violenceecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont_v2/documents/RECHERCHE/Portrait_de_la_violence_2013-2019.pdf)

Bérubé, A. S., & Pouliot, È. (2020). La violence physique à l'école secondaire : point de vue des intervenants scolaires sur l'implication parentale. *Sociétés et jeunesse en difficulté*.

Carra, C. (2008). Violences à l'école élémentaire. Une expérience enfantine répandue participant à la définition du rapport aux pairs. *L'Année sociologique*, . 58(2), 319-337.  
<https://doi.org/10.3917/anso.082.0319>

Crow, R. B., & Macintosh, E. W. (2009). Conceptualizing a Meaningful Definition of Hazing in Sport. *European Sport Management Quarterly*, 9(4), 433–451. <https://doi.org/10.1080/16184740903331937>

Desrochers-Laflamme, C., & Bergeron, M. (2023). Les violences sexuelles subies dans la communauté étudiante athlète de cinq établissements d'enseignement collégial du Québec. *Recherches féministes*, 36(1), 205-224. <https://doi.org/10.7202/1108773ar>

D'Halluin, J., & Lefort, J. (2021). Le scoutisme, une formation politique ? *Projet*, 382(3), 90-93.  
<https://doi.org/10.3917/pro.382.0090>

Dubruille, D., Wayens, B., & Decroly, J.-M. (2005). Une géographie des mouvements de jeunesse en Belgique francophone. *BELGEO (Leuven)*, 3(3), 307–326. <https://doi.org/10.4000/belgeo.12295>

Fédération nationale des Patros (2023), *Camps on y pense : sos camp*, Patro.be  
<https://patro.be/2023/06/29/camp-on-y-pense-sos-camp/>

Fédérations nationale des Patros (2025), *Camp, on y pense #8 : La totémisation*,  
<https://patro.be/2025/05/15/camp-on-y-pense-totemisation/>

Fédération nationale des Patros (s.d) *Le Patro en quelques mots*, Patro.be <https://patro.be/a-propos/>

Fédération nationale des Patros (s.d), *Récolte des extraits de casier judiciaire*, patro.be  
<https://patro.be/recolte-des-extraits-de-casier-judiciaire/>

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d) *5 catégories d'organisation de jeunesse*, servicejeunesse.cfwb.be  
<https://servicejeunesse.cfwb.be/5-categories-dorganisations-de-jeunesse/>

Fiteni, T., Lassalle, G., & Recours, R. (2021). La consommation d'alcool des jeunes footballeurs.euses (14-19 ans) : impacts de l'âge, du sexe et du niveau d'expertise. *Loisir et Société*, 44(1), 119–134.  
<https://doi.org/10.1080/07053436.2021.1899400>

Ganty, J. (1995). *La violence scolaire en Communauté Française de Belgique*. Emile Bruylant.

Héas, S., Ferez, S., Kergoat, R., Bodin, D., & Robène, L. (2009). Violences sexistes et sexuelles dans les sports : exemples de l'humour et de l'insulte. *Genre, Sexualité & Société*, 1(1).  
<https://doi.org/10.4000/gss.287>

Garcia, I. N. (2010). *Validation d'un questionnaire mesurant le sentiment d'efficacité personnelle des enseignants pour intervenir face à la violence à l'école*. Université Laval.

Institut national de santé publique du Québec (2021), *Violence interpersonnelle chez les jeunes en contexte sportif*, inspq.qc.ca <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/violence-interpersonnelle chez-les-jeunes-en-contexte-sportif>

Institut de la statistique du Quebec (2024), *Violence vécue par les adolescents et adolescentes dans les milieu sportif au Québec*, statistique.quebec.ca  
<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/violence-adolescents-adolescentes-milieux-sportifs-quebec>

Jadin, N. (2007). Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? Pensée plurielle, 14(1), 19-27. <https://doi.org/10.3917/pp.014.0019>.

Jolly, A. & Décamps, G. (2006). Les agressions sexuelles en milieu sportif : une enquête exploratoire. Movement & Sport Sciences, no 57(1), 105-121. <https://doi.org/10.3917/sm.057.0105>.

Juillard M, Timbart O. (2018) *Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction* (infostat 160), Ministère de la justice France,  
[https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/stat\\_infostat\\_160.pdf](https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/stat_infostat_160.pdf)

Leray, M. (2014). Violences psychologiques. *Archives de pédiatrie : organe officiel de la Société française de pédiatrie*, 21(12), 1396-1399. <https://doi.org/10.1016/j.arcped.2014.09.003>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (s.d), *Alcool et produits psychotropes : position et outils*  
<https://lesscouts.be/fr/le-scoutisme/la-federation-les-scouts/les-positions-federales/alcool>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (s.d), *code qualité de l'animation*, <https://lesscouts.be/fr/le-scoutisme/la-federation-les-scouts/les-positions-federales/code-qualite-de-l-animation>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (2024), *Nouvelle règlementation pour l'encadrement des mineurs*, <https://lesscouts.be/fr/news/nouvelle-reglementation-pour-l-encadrement-des-mineurs>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (s.d) *La fédérations les scouts*, <https://lesscouts.be/fr/le-scoutisme/la-federation-les-scouts>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (s.d), *La totémisation : une responsabilité partagée*  
<https://lesscouts.be/fr/news/la-totemisation-une-responsabilite-partagee>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (2023), *politique de protection des jeunes et des adultes*, <https://lesscouts.be/fr/le-scoutisme/la-federation-les-scouts/bienetre-et-securite/politique-de-protection-des-jeunes-et-des-adultes>

Les Scouts Baden-Powell de Belgique (s.d), *Récolte des extraits de casier judiciaire*, lesscouts.be  
<https://lesscouts.be/fr/site-equipes-d-unite/recolte-des-extraits-de-casier-judiciaire>

Lindsay, J., & Clément, M. (1998). La violence psychologique: sa définition et sa représentation selon le sexe. *Recherches féministes*, 11(2/4), 139-160.

Mathys, C., & Claes, S. (2020). *Conduites de harcèlement et de cyber-harcèlement chez les adolescents : Interrelations et spécificités, place de l'empathie et actions de prise en charge*. Neuropsychiatr Enfance Adolesc (2020), <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2020.02.003>

Olweus, D., Pain, J., & Hammen, M.-H. (1999). *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités : les faits, les solutions*. Editions sociales françaises ESF.

Organisation mondiale de la santé (2012). *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes: la violence sexuelle*,  
[https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/86236/WHO\\_RHR\\_12.37\\_fre.pdf?sequence=1](https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/86236/WHO_RHR_12.37_fre.pdf?sequence=1)

Parent, S. (2012). LA QUESTION DES ABUS SEXUELS EN SPORT: Perceptions et réalité. *Canadian social work review*, 29(2), 205-227.

Scaillet, T, Wittemans, S., & Rosart, F. (2007). *Guidisme, scoutisme et coéducation : pour une histoire de la mixité dans les mouvements de jeunesse*. Bruxelles-Académia.

Stets, J. E. (1991). Psychological aggression in dating relationships: The role of interpersonal control. *Journal of Family Violence*, 6(1), 97–114. <https://doi.org/10.1007/BF00978528>

## **Annexe 1 – Questionnaire**

---

### **Questionnaire de criminologie sur les mouvements de jeunesse**

**Vous êtes majeur et vous participez ou avez participé à un mouvement de jeunesse en Belgique francophone? Votre expérience et votre avis m'intéressent !**

Etant étudiante en criminologie, je réalise mon mémoire sur les mouvements de jeunesse (Patro, scouts, guide, ...). L'objectif de ce travail de recherche est d'établir une description de l'espace que représente les mouvements de jeunesse, ainsi que des potentielles violences qui pourrait y naître. Mais également de tenter de comprendre l'influence des contextes sur celles-ci. Au vu du manque de données sur la problématique, les résultats nous permettront d'explorer et de dresser un état des lieux de la problématique. Mais également, de comparer l'espace des mouvements de jeunesse avec d'autres contextes similaires.

Ce questionnaire est anonyme. Les informations seront utilisées exclusivement à des fins scientifiques. En poursuivant, vous consentez à ce que vos réponses soient traitées à l'aide de logiciels informatiques et par l'expérimentatrice.

Il n'existe aucune réponse correcte ou incorrecte. L'objectif est de recueillir vos expériences et vos avis.

Attention : certaines questions peuvent être sensibles (concernant les violences, violences sexuelles....).

Vous êtes libre de quitter l'enquête à tout moment, ainsi vos réponses ne seront pas prises en compte.

Pour plus ample information, ou interrogation, je suis disponible par mail :  
[Melie.Reynders@student.uliege.be](mailto:Melie.Reynders@student.uliege.be)

Vous reconnaissiez avoir lu et compris les informations précédentes avant de répondre à ce questionnaire.

Merci d'avance pour votre participation !

Reynders Mélie

#### **Données personnelles :**

1. Quel est votre sexe :

- homme
- Femme
- Autre :

2. Quel est votre âge actuel ?

- Entre 18 et 30 ans
- Entre 30 et 50 ans
- Entre 50 et 70 ans
- 70 ans ou plus

3. A quel mouvement de jeunesse participez-vous ou avez-vous participé ?\*

- Patro
- Scouts
- Guides
- Faucons Rouges
- Autre :

4. Êtes-vous toujours actif au sein du mouvement de jeunesse ? \*

- oui
- non

5. Si oui, de quelle manière ?

- Animateur
- Formateur
- Aidant
- accompagnateur adulte, chef d'unité, parent référent
- Accompagnateur de sens
- Autre :

6. Le mouvement auquel vous participez/avez participé était-il mixte ?

Si la mixité a été modifiée au cours de vos années dans le mouvement : merci de le préciser dans "autre"

- oui
- non
- Autre :
- Suivant

### **Introduction à la problématique**

7. Selon vous, les mouvements de jeunesse peuvent-ils être considérés comme un lieu où il y a de la violence ?

- Jamais
- Rarement
- Parfois

- Souvent
- Toujours

8. Selon vous, avez-vous déjà été confronté à une forme de violence\* au sein d'un mouvement de jeunesse ?

\*violence verbale, psychologique, physique, sexuelle

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- oui, en tant que témoin direct
- oui, en tant que témoin indirect (faits rapportés par quelqu'un d'autre)
- oui, en tant que victime
- oui, en tant qu'auteur
- non

#### **Type de violence - Violence psychologique et verbale**

Sachant que la **violence psychologique et verbale** chez les jeunes est considérée comme « *des attitudes ou des comportements hostiles ou rejetants vis-à-vis d'un enfant, de façon directe ou indirecte.* » (Leray, M 2014).

L'agression psychologique peut prendre la forme d'insultes ou de comportements qui amènent l'autre personne à se sentir coupable, contrariée ou humiliée (Stets 1991)

9. Avez-vous déjà **constaté** ce type de comportements (en tant que témoin) lors de votre participation au mouvement de jeunesse ?

- Oui *Passer à la question 10*
- Non *Passer à la question 21*

10. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation
- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènement festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation
- lors d'une activité avec un ou plusieurs autres groupes de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

11. Par qui ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- un ou plusieurs autre jeune(s)
- un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)
- un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement (adulte référent ou accompagnateur, chef d'unité)
- une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement
- je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)
- Autre :

12. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

13. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

14. L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

- oui
- non
- je ne sais pas

15. Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

- oui *Passer à la question 16*
- non *Passer à la question 21*

16. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

17. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

18. Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

- Oui
- Non
- Autre :

19. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

20. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non

- je ne sais pas

Rappel : Sachant que la **violence psychologique et verbale** chez les jeunes est considérée comme « *des attitudes ou des comportements hostiles ou rejetants vis-à-vis d'un enfant, de façon directe ou indirecte.* » (Leray, M 2014).

L'agression psychologique peut prendre la forme d'insultes ou de comportements qui amènent l'autre personne à se sentir coupable, contrariée ou humiliée (Stets 1991)

21. Avez-vous déjà **subi ou été victime** de ce type de faits? \*

- Oui *Passer à la question 22*
- Non *Passer à la question 33*

22. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation
- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation
- lors d'une activité avec un ou plusieurs autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

23. Par qui ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- un ou plusieurs autre jeune(s)
- un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)
- un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement (adulte référent ou accompagnateur, chef d'unité)
- une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement
- je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)
- Autre :

24. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

25. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

26. L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

- oui
- non
- je ne sais pas

27. Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

- oui *Passer à la question 28*
- non *Passer à la question 33*

28. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

29. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

30. Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

- Oui
- Non
- Autre :

31. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

32. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non
- je ne sais pas

Rappel : Sachant que la **violence psychologique et verbale** chez les jeunes est considérée comme « *des attitudes ou des comportements hostiles ou rejétants vis-à-vis d'un enfant, de façon directe ou indirecte.* » (Leray, M 2014).

L'agression psychologique peut prendre la forme d'insultes ou de comportements qui amènent l'autre personne à se sentir coupable, contrariée ou humiliée (Stets 1991)

33. Pensez-vous avoir déjà **commis ou participé** à ce type de faits? \*

- oui *Passer à la question 34*
- Non *Passer à la question 43*

34. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation

- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation
- lors d'une activité avec un ou plusieur(s) autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

35. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

36. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

37. Aviez-vous consommé de l'alcool au moment des faits ?

- oui
- non
- je ne sais pas

38. Avez-vous révélé les faits commis/auxquels vous avez participé ?

- oui *Passer à la question 39*
- non *Passer à la question 43*

39. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

40. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

41. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

42. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non
- je ne sais pas

### **Violence physique**

Sachant que la **violence physique** est définie comme « *toucher ou frapper réellement ou intentionnellement une autre personne contre sa volonté, ou lui causer des lésions corporelles intentionnelles* » (Trad. libre, Miller et Chandler, 2003, p47)

43. Avez-vous déjà **constaté** ce type de comportements lors de votre participation au mouvement de jeunesse ? \*

- oui Passer à la réponse 44
- non Passer à la réponse 55

44. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation
- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation
- lors d'une activité avec un ou plusieur(s) autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

45. Par qui ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- un ou plusieurs autre jeune(s)
- un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)
- un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement (adulte référent ou accompagnateur, chef d'unité)
- une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement
- je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)
- Autre :

46. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

47. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois

- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

48. L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

- oui
- non
- je ne sais pas

49. Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

- oui *Passer à la question 50*
- non *Passer à la question 55*

50. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

51. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

52. Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

- Oui
- Non

Autre :

53. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

oui

non

54. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

Oui

non

je ne sais pas

Rappel : Sachant que la **violence physique** est définie comme « *toucher ou frapper réellement ou intentionnellement une autre personne contre sa volonté, ou lui causer des lésions corporelles intentionnelles* » (Trad. libre, Miller et Chandler, 2003, p47)

55. Avez-vous déjà **subi ou été victime** de ce type de faits? \*

oui *Passer à la question 56*

non *Passer à la question 57*

56. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

lors d'une animation

lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)

lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)

lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)

lors de formation

lors d'une activité avec un ou plusieur(s) autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

57. Par qui ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

un ou plusieurs autre jeune(s)

un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)

- un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement (adulte référent ou accompagnateur, chef d'unité)
- une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement
- je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)
- Autre :

58. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

59. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

60. L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

- oui
- non
- je ne sais pas

61. Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

- oui *Passer à la question 62*
- non *Passer à la question 67*

62. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant

- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

63. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

64. Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

- Oui
- Non
- Autre :

65. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

66. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non
- je ne sais pas

Rappel : Sachant que la **violence physique** est définie comme « *toucher ou frapper réellement ou intentionnellement une autre personne contre sa volonté, ou lui causer des lésions corporelles intentionnelles* » (Trad. libre, Miller et Chandler, 2003, p47)

67. Avez-vous déjà **commis ou participé** à ce type de faits? \*

- oui Passer à la réponse 68

- non *Passer à la réponse 77*

68. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation
- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation
- lors d'une activité avec un ou plusieur(s) autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

69. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

70. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

71. Aviez-vous consommé de l'alcool au moment des faits ?

- oui
- non
- je ne sais pas

72. Avez-vous révélé les faits commis/auxquels vous avez participé ?

- oui *Passer à la question 73*
- non *Passer à la question 74*

73. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

74. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

75. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

76. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non
- je ne sais pas

### **Violence sexuelle**

Sachant que la **violence sexuelle** est définie comme « *Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition (contrainte), commis par une personne*

*indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail » (OMS, 2010).*

77. Avez-vous déjà **constaté** ce type de comportements lors de votre participation au mouvement de jeunesse ?

\*

oui *Passer à la question 78*

non *Passer à la question 89*

78. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

lors d'une animation

lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)

lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)

lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)

lors de formation

lors d'une activité avec un ou plusieurs autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

79. Par qui ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

un ou plusieurs autre jeune(s)

un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)

un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement (adulte référent ou accompagnateur, chef d'unité)

une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement

je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)

Autre :

80. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

Une seul fois

entre 2 et 5 fois

Plus de 5 fois

Autre :

81. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

82. L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

- oui
- non
- je ne sais pas

83. Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

- oui *Passer à la question 84*
- non *Passer à la question 89*

84. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

85. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord

- D'accord
- Tout à fait d'accord

86. Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

- Oui
- Non
- Autre :

87. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

88. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non
- je ne sais pas

Rappel : Sachant que la **violence sexuelle** est définie comme « *Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition (contrainte), commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail* » (OMS, 2010).

89. Avez-vous déjà **subi ou été victime** de ce type de faits? \*

- oui Passer à la question 90
- non Passer à la question 101

90. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation
- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation

- lors d'une activité avec un ou plusieurs autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

91. Par qui ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- un ou plusieurs autre jeune(s)
- un ou plusieurs animateur(s) ou encadrant(s)
- un ou plusieurs adulte(s) qui participent au mouvement (adulte référent ou accompagnateur, chef d'unité)
- une ou des personne(s) extérieure(s) au mouvement
- je ne veux pas m'exprimer sur le/les auteur(s)
- Autre :

92. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

93. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois
- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

94. L'auteur des faits avait-il consommé de l'alcool ?

- oui
- non

- je ne sais pas

95. Avez-vous révélé les faits, en avez-vous parlé ?

- oui *Passer à la question 96*
- non *Passer à la question 101*

96. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

97. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

98. Avez-vous ressenti de la culpabilité de dénoncer des faits qui se sont déroulés au sein du mouvement ?

- Oui
- Non
- Autre :

99. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui
- non

100. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

- Oui
- non
- je ne sais pas

Rappel : Sachant que la **violence sexuelle** est définie comme « *Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition (contrainte), commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail* » (OMS, 2010).

101. Avez-vous déjà **commis ou participé** à ce type violence ? \*

- oui *Passer à la question 102*
- non *Passer à la question 111*

102. Si oui, dans quel contexte ?

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- lors d'une animation
- lors d'un séjour (camp, week-end, hike,...)
- lors d'un évènements festif (soirée, souper, fête d'unité,...)
- lors d'un rite de passage/bizutage (totemisation, quali, bizutage)
- lors de formation
- lors d'une activité avec un ou plusieur(s) autre(s) groupe(s) de jeunes (rassemblement, rencontre inter-mouvements)

Autre :

103. Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

- Une seul fois
- entre 2 et 5 fois
- Plus de 5 fois
- Autre :

104. Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

- De manière ponctuelle pendant moins d'un mois
- De manière ponctuelle pendant des mois

- De manière ponctuelle pendant des années
- De manière continue pendant moins d'un mois
- De manière continue pendant des mois
- De manière continue pendant des années
- Autre :

105. Aviez-vous consommé de l'alcool au moment des faits ?

- oui
- non
- je ne sais pas

106. Avez-vous révélé les faits commis/auxquels vous avez participé ?

- oui *Passer à la question 107*
- non *Passer à la question 111*

107. Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ?

- animateur, chef ou encadrant
- un adulte responsable dans le mouvement (accompagnateur adulte, parents référent, chef d'unité)
- un proche extérieur au mouvement (parents, une personne de confiance,...)
- un autre jeune/enfant/animé
- à la fédération
- Autre :

108. Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ?

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

109. Des actions avec la fédération, ont-elles été mises en place suite au dévoilement des faits ?

- oui

non

110. Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

Oui

non

je ne sais pas

### **Les rites de passage et bizutages**

Les rites de passage ou bizutages font débat. Ces rites peuvent être effectués de manières différentes d'un groupe à l'autre. Chacun possède sa propre perception de ceux-ci et de leur fonctionnement.

111. Des rites de passages tels que les totems, quali ou d'autres bizutages sont-ils présents dans le mouvement auquel vous participez ou avez participé ?\*

oui *Passer à la question 113*

non *Passer à la question 115*

112. Avez-vous vécu personnellement un de ces rites de passage ou bizutages ? (En tant que bizuté ou personne qui se fait totémiser, par exemple)\*

oui

non

113. Avez-vous, vécu négativement ce moment ? \*

Pas du tout d'accord

Pas d'accord

Ni d'accord, ni pas d'accord

D'accord

Tout à fait d'accord

114. Estimez-vous, personnellement, avoir subi une forme de violence (humiliation, violence verbale, psychologique, physique, sexuelle, ...) durant ce rite de passage ?

oui

non

115. Avez-vous déjà assisté/participé à un rite de passage ou bizutage ? (sans être la personne concernée par celui-ci)\*

oui *Passer à la question 116*

non *Passer à la question 118*

116. Estimez-vous avoir constaté/été témoin d'une forme de violence (humiliation, violence verbale, psychologique, physique, sexuelle, ...) durant un rite de passage ? \*

oui

non

117. Estimez-vous avoir participé ou fait subir à un tiers une forme de violence (humiliation, violence verbale, psychologique, physique, sexuelle, ...) durant un rite de passage ? \*

oui

non

118. Selon vous, les rites de passage sont-ils une source d'humiliation ? \*

Jamais

Rarement

Parfois

Souvent

Toujours

119. Pensez-vous que les rites de passage peuvent être des contextes propices à la violence (humiliation, verbale, physique, sexuelle ou autre) ?\*

Jamais

Rarement

Parfois

Souvent

Toujours

120. Considérez-vous l'humiliation comme normale dans ce type d'activité ?\*

Pas du tout d'accord

Pas d'accord

- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

121. Considérez-vous la violence verbale ou psychologique (insultes, manipulation, ...) comme normale dans ce type d'activité ?\*

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

122. Considérez-vous la violence physique comme normale dans ce type d'activité ?\*

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

123. Considérez-vous la violence sexuelle (obligation d'être dénudé, attouchement, voyeurisme,...) comme normal dans ce type d'activité ?\*

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord
- Tout à fait d'accord

124. Trouvez-vous que les rites de passage sont en accord avec les valeurs des mouvements de jeunesse ? \*

- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- D'accord

- Tout à fait d'accord

125. Pensez-vous que les rites de passage pourraient être réalisés d'une manière différente ? \*

- Pas du tout d'accord

- Pas d'accord

- Ni d'accord ni en désaccord

- D'accord

- Tout à fait d'accord

### **Consommation d'alcool dans les mouvement de jeunesse**

126. Dans le mouvement que vous avez fréquenté ou fréquentez toujours, l'alcool était-il autorisé ? \*

- Oui *Passer à la question 127*

- Non *Passer à la question 129*

127. Si oui, la consommation était-elle réglementée et/ou encadrée ? (par exemple : nombre maximum de verres, seulement à certains moments, ...)\*

- Oui

- Non

128. Dans quel contexte la consommation d'alcool était-elle tolérée ? \*

*Possibilité de cocher plusieurs réponses*

- activité festive : soirée, souper, ...

- séjour : camp, hike, week-end, formation

- uniquement lors d'activité entre animateurs

- dans tous les contextes

- Autre :

129. Avez-vous déjà été témoin d'abus d'alcool (personne ivre) ou vous-même été dans un état second dû à l'alcool lors d'une activité avec le mouvement (séjour, camp, réunion, souper, fête,...) ? \*

- oui *Passer à la question 130*

- non *Passer à la question 131*

130. Si oui, cette personne était-elle/étiez-vous responsable de jeunes (animateur ou encadrant) ? \*

- oui
- non

131. Trouvez-vous que la consommation d'alcool est normale lors d'activités de mouvement de jeunesse ? \*

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

132. Estimez-vous que cette consommation doit être règlementée ou encadrée ? (règles précises)\*

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

133. Pensez-vous que la consommation d'alcool a une influence sur la violence (verbale, psychologique, physique, sexuelle) dans les mouvements de jeunesse ? \*

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

### **Merci de votre participation !**

*N'oubliez pas d'appuyer sur "envoyer" pour que vos réponses soient prises en compte.*

## Annexe 2 - Tableaux de résultats supplémentaires

Ces résultats n'ont pas été exploités au sein de la partie résultats pour différentes raisons. Ils ne permettaient pas d'apporter de nouvelles observations en lien avec les résultats déjà expliqués, il n'était alors pas pertinent de les ajouter. Pour certaines questions, le choix a été de ne pas les exploiter car nous nous sommes rendus compte qu'il nous manquait des informations, ou que nous aurions dû poser d'autres questions afin d'avoir les éléments nécessaires pour les analyser de manière adéquate.

Selon vous, les mouvements de jeunesse peuvent-ils être considérés comme un lieu où il y a de la violence ?

Items	n	%
Jamais	13	6,7
Rarement	78	40,2
Parfois	99	51,0
Souvent	4	2,1
Toujours	0	0
<b>Totaux</b>	<b>194</b>	<b>100</b>
Moyenne	2,5	

Tableau annexe 1 : fréquence des perceptions des participants sur la violence dans les mouvements de jeunesse

Selon vous, avez-vous déjà été confronté à une forme de violence\* au sein d'un mouvement de jeunesse ?

Items	n	%
oui, en tant que témoin direct	82	33,6
oui, en tant que témoin indirect (faits rapportés par quelqu'un d'autre)	68	27,9
oui, en tant que victime	25	10,2
oui, en tant qu'auteur	10	4,1
non	59	24,2
<b>Totaux</b>	<b>244</b>	<b>100</b>

Tableau annexe 2 : Fréquence des positions dans lesquels les participants ont été confronté à une forme de violence

Combien de fois les faits se sont-ils répétés ?

Items	Violence psychologique et verbale			Violence physique			Violence sexuelle		
	Selon témoin		Selon victime	Selon auteur		Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin
	n	n	n	n	n	n	n	n	n
Une seul fois	40	30,53	13	30,95	13	39,39	31	46,97	3
entre 2 et 5 fois	55	41,98	21	50	17	51,52	24	36,36	2
Plus de 5 fois	30	22,9	8	19,05	3	9,091	11	16,67	1
Autre	3	2,29	0	0	0	0	0	0	0
je ne sais pas	3	2,29	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>131</b>	<b>100</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>66</b>	<b>100</b>	<b>6</b>

Tableau annexe 3 : Fréquence du nombre de répétition en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Si plus d'une fois, les faits se sont-ils déroulés de manière continue ou ponctuelle ?

Items	Violence psychologique et verbale			Violence physique			Violence sexuelle		
	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur
	n	n	n	n	n	n	n	n	n
De manière ponctuelle pendant moins d'un mois	35	12	10	20	1	0	6	0	1
De manière ponctuelle pendant des mois	26	7	3	5	0	0	0	0	0
De manière ponctuelle pendant des années	20	11	6	10	2	1	4	3	0
De manière continue pendant moins d'un mois	2	1	3	1	0	1	1	0	0
De manière continue pendant des mois	5	1	0	1	0	0	0	0	0
De manière continue pendant des années	3	0	1	0	0	0	0	1	0
Autre	5	0	1	2	0	1	1	1	0
Abstention							14		
<b>total général</b>	<b>96</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Tableau annexe 4 : fréquence de la régularité des faits en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Avez-vous eu le sentiment d'être écouté et pris au sérieux ? (suite à la révélation)

Items	Violence psychologique et verbale			Violence physique			Violence sexuelle		
	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur
	n	n	n	n	n	n	n	n	n
Pas du tout d'accord	0	1	0	2	0	0	0	0	0
Pas d'accord	3	2	0	6	2	0	3	0	0
Ni d'accord ni en désaccord	9	3	2	20	0	1	2	0	0
D'accord	45	8	8	18	1	1	6	1	0
Tout à fait d'accord	30	7	1	0	2	0	5	0	0
<b>total général</b>	<b>87</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Tableau annexe 5 : fréquence du sentiment d'être écouté suite à la révélation en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Par la suite, un signalement a-t-il été réalisé auprès des autorités compétentes ? (police, justice)

Items	Violence psychologique et verbale				Violence physique				Violence sexuelle					
	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur	Selon témoin	Selon victime	Selon auteur		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
oui	3	3,5	1	4,8	0	0	0	0	0	0	4	26,7	0	0
non	79	91,9	20	95,2	10	100	41	93,2	5	100	2	100	11	73,3
je ne sais pas	4	4,7	0	0	0	0	3	6,8	0	0	0	0	0	0
<b>total général</b>	<b>86</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>15</b>	<b>100</b>

Tableau annexe 6 : fréquence de signalement auprès des autorités compétentes ou non , en fonction du type de violence et de la position de témoin, victime ou auteur

Avez-vous, vécu négativement ce moment ?

Items	n
Pas du tout d'accord	<b>78</b>
Pas d'accord	31
Ni d'accord, ni pas d'accord	17
D'accord	17
Tout à fait d'accord	5
<b>Total général</b>	<b>148</b>
<b>Moyenne</b>	<b>1,92</b>

Tableau annexe 7 : fréquence de vécu négatif des individus ayant subi un rites de passage